

HEC MONTRÉAL



Maîtrise ès
sciences de la gestion

Annuaire 2009-2010



IMPORTANT

En complément de cet annuaire, on trouve dans le site Web de l'École les renseignements sur les horaires des cours, les calendriers d'activités, les frais ainsi que les mises à jour de l'annuaire. http://www.hec.ca/programmes_ formations/msc/index.html

Le contenu de cet annuaire, à jour le 1^{er} juin 2009, est sujet à changement sans préavis.

Pour tout renseignement, s'adresser au Registrariat :

Adresse postale

Registrariat
HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7

Adresse civique

Registrariat
HEC Montréal
5255, avenue Decelles
Montréal (Québec)

Téléphone : 514 340-6151 (renseignements généraux)
514 340-6136 (direction administrative du programme)
514 340-6173 (pour un rendez-vous avec une agente-conseil)

Télécopie : 514 340-6411

Courriel : msc@hec.ca

Site Web : <http://www.hec.ca>

INFORMATION

En vue de simplifier la lecture, on conviendra que, dans cet annuaire, l'appellation « étudiant » désigne « étudiant et étudiante », de même que l'appellation « candidat » désigne « candidat et candidate », et ainsi de suite.

Ouverture de l'École

Il est très rare que l'École soit dans l'obligation de fermer ses portes. Lorsque se présente une situation d'urgence, comme par exemple une tempête de neige, nous conseillons à l'étudiant de syntoniser les principales stations radiophoniques ou Le Canal Nouvelles TVA (LCN) ou de communiquer avec nous au 514 340-6000.

Table des matières

Le programme de maîtrise ès sciences de la gestion.....	3
Objectifs du programme	3
Philosophie du programme.....	3
Virtuose	3
Options offertes	3
Direction pédagogique du programme.....	4
Responsables d'option	4
Direction administrative du programme	4
Le programme de propédeutique	5
Cours complémentaires de méthodologie.....	6
Contenu des options.....	7
Option affaires internationales.....	7
Cheminement avec mémoire.....	7
Cheminement avec projet supervisé.....	9
Option comptabilité financière et stratégique.....	10
Option comptabilité publique	12
Option contrôle de gestion.....	14
Option en développement organisationnel	16
Option économie appliquée.....	18
Option études organisationnelles	20
M. Sc. en finance : 2 cheminements - 8 choix.....	22
Option économie financière appliquée	23
Option finance	25
Option ingénierie financière.....	28
Option gestion des opérations et de la production	30
Option gestion des ressources humaines.....	32
Option intelligence d'affaires	34
Option logistique.....	36
Option management.....	38
Option marketing.....	40

Le programme de maîtrise ès sciences de la gestion

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise ès sciences de la gestion s'adresse aux bacheliers en administration des affaires ou aux diplômés de premier cycle ayant une formation équivalente qui désirent se spécialiser dans un domaine particulier de la gestion et acquérir une compétence distinctive dans l'application des techniques d'analyse scientifique à des problèmes spécifiques de gestion. Il vise donc essentiellement à former des spécialistes dans l'une des fonctions ou disciplines propres à la gestion.

Les entreprises et les administrations publiques recherchent de plus en plus des conseillers et des gestionnaires spécialisés soit dans l'une ou l'autre des facettes de la gestion, soit dans l'analyse économique, soit encore dans le développement des organisations. Cette demande accrue de spécialistes traduit la complexité croissante des organisations et des problèmes à résoudre et reflète l'élargissement et l'approfondissement des champs de savoir en gestion.

Le candidat à la maîtrise ès sciences de la gestion apprend à produire et à utiliser l'information nécessaire à l'élaboration de politiques, de stratégies ainsi qu'à la prise de décision. Il se prépare ainsi à une carrière de conseiller, d'analyste, de chercheur ou de gestionnaire spécialisé.

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

Le programme admet une certaine souplesse dans le choix de cours de l'étudiant et permet ainsi à chacun de se spécialiser selon ses intérêts propres. Le projet supervisé ou le mémoire de recherche représente une occasion unique pour l'étudiant soit de développer une compétence particulière dans un domaine plus spécifique de son champ de spécialisation, soit au contraire d'introduire dans son travail une perspective plus large, au moyen, par exemple, de considérations sectorielles ou encore d'intégrer les connaissances acquises.

Les étudiants inscrits au programme de maîtrise ès sciences de la gestion ont donc des préoccupations, des intérêts et des objectifs de carrière très divers. Ils ont toutefois en commun la possession d'une solide formation générale en administration et un intérêt marqué pour l'analyse rigoureuse des problèmes de gestion.

VIRTUOSE

Tous les étudiants de la M. Sc. seront présumés posséder un ordinateur portable configuré selon les normes de l'École. Il sera possible que dans certains cours, les examens permettent ou exigent un portable, ou que le portable soit utilisé durant les séances de cours. Pour l'option technologies de l'information, l'utilisation du portable est obligatoire.

OPTIONS OFFERTES

L'étudiant admis au programme de maîtrise ès sciences de la gestion a le choix entre dix-huit options dont les structures et les objectifs sont décrits dans les pages qui suivent :

- affaires internationales
- comptabilité financière et stratégique
- comptabilité publique
- contrôle de gestion
- développement organisationnel
- économie appliquée
- études organisationnelles
- finance
- ingénierie financière
- économie financière appliquée
- gestion des opérations et de la production
- gestion des ressources humaines

- intelligence d'affaires
- logistique
- management
- marketing
- méthodes analytiques de gestion
- technologies de l'information

DIRECTION PÉDAGOGIQUE DU PROGRAMME

François Bellavance, directeur

Lise Cloutier-Delage, secrétaire administrative

Julie Bilodeau, analyste, bourses et programmes d'études

RESPONSABLES D'OPTION

Vous trouverez le nom et les coordonnées des responsables de chacune des options dans le site Web du programme de M. Sc. : http://www.hec.ca/programmes_ formations/msc/index.html.

DIRECTION ADMINISTRATIVE DU PROGRAMME

(bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine Blais, directrice administrative

Marie Deshaies, agente-conseil principale

Julie Boucher, agente-conseil

Geneviève Gélinas, agente-conseil

Louise Guay, agente-conseil

Louise Painchaud, agente-conseil

Sylvie Jodoin, agente aux activités

Le programme de propédeutique

La direction du programme peut imposer à l'étudiant un ou plusieurs cours de propédeutique lorsque sa formation antérieure est dans une discipline autre que l'administration. Les cours de propédeutique, choisis dans la liste ci-contre, ainsi que les cours de préparation à l'option énumérés dans la section présentant les structures de chaque option forment le programme de propédeutique. L'étudiant doit terminer les cours de préparation à l'option à l'intérieur d'une année et les cours de propédeutique avant la fin du programme de maîtrise.

Les cours de propédeutique (1 crédit) sont les suivants :

- 70-100-00 Propédeutique en marketing
- 70-200-00 Propédeutique en finance
- 70-300-00 Propédeutique en gestion des ressources humaines
- 70-400-00 Propédeutique en management
- 70-450-00 Propédeutique en stratégie
- 70-500-00 Propédeutique en gestion des opérations et de la production
- 70-600-00 Propédeutique en mathématiques de gestion
- 70-700-00 Propédeutique en technologies de l'information
- 70-800-00 Propédeutique en microéconomie
- 70-900-00 Propédeutique en comptabilité

Cours complémentaires de méthodologie

Les cours de méthodologie de 1 crédit (15 heures) sont principalement conçus pour aider l'étudiant dans le cheminement avec mémoire à bien planifier sa collecte de données pour son projet de recherche, à bien préparer ses données et à utiliser les techniques d'analyse appropriées pour répondre à ses questions ou ses hypothèses de recherche. Ils permettent aussi à l'étudiant de mieux comprendre les résultats et de bien les interpréter. Enfin, en plus de rehausser la qualité du mémoire, ils visent à faire en sorte que l'étudiant progresse plus rapidement dans ses travaux et dans la rédaction de son mémoire.

Selon l'option, l'étudiant peut faire créditer ces cours comme cours de l'option ou cours au choix (cumul de 3 cours de 1 crédit) ou il peut simplement prendre un ou plusieurs de ces cours en complément à son cheminement.

Les cours complémentaires de méthodologie (1 crédit) sont les suivants :

- 6-409-07 Atelier d'analyse de données qualitatives
- 6-603-03 Introduction aux modèles d'équations structurelles
- 6-604-03 Analyse des données de questionnaires
- 6-622-02 Devis expérimentaux pour la recherche en gestion
- 6-623-02 Méthodes avancées en séries chronologiques
- 6-624-02 Méthodes de lissage
- 6-625-02 Régression linéaire appliquée
- 6-626-02 Statistique exploratoire
- 6-627-02 Statistique textuelle
- 6-628-02 Théorie et pratique de l'échantillonnage

Contenu des options

Option affaires internationales

Cheminement avec mémoire

Objectifs

Cette option a pour objectif de préparer les étudiants qui la choisissent à l'analyse des affaires internationales tant dans l'entreprise privée (grandes et petites entreprises, banques, bureaux de conseil, etc.) que dans les organismes publics ou parapublics ou les ONG.

Pour répondre aux exigences de ce marché, l'option affaires internationales doit mettre en avant un profil de spécialisation en administration ou économie appliquée ou en finance ou en marketing.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

Profil économie internationale

- 3-801-84 Économie internationale
- 3-806-07 Introduction à l'économétrie

Profil finance internationale

- 3-205-02 Gestion financière
- 3-806-07 Introduction à l'économétrie

Profil marketing international

- 2-107-97 Comportement du consommateur
- 3-101-84 Recherche commerciale
- 3-670-07 Techniques quantitatives en marketing

Structure de l'option affaires internationales (45 crédits) – cheminement avec mémoire

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (6 crédits)

- 6-006-06 Contexte et enjeux des affaires internationales
- 6-012-06 Internationalisation de l'entreprise

COURS DE L'OPTION : 4 PROFILS (12 crédits)

Un cours de l'option (3 crédits)

Profil administration internationale

- 6-015-08 Entreprise internationale, cultures et ressources humaines
- 6-011-06 Gestion des transferts internationaux de technologie
- 6-016-09 Gestion des réseaux d'affaires internationaux

Profil économie internationale

- 6-005-06 Mondialisation et économie de la connaissance
- 6-089-00 Marchés internationaux des capitaux
- 6-016-09 Gestion des réseaux d'affaires internationaux

Profil finance internationale

6-052-07 Gestion des investissements internationaux

Profil marketing international

6-014-97 Marketing et mondialisation

Cours de méthodologie (3 crédits)**Profil administration internationale**

6-013-06 Méthodes qualitatives de recherche en gestion internationale

Profil économie internationale

80-816-03 Économétrie appliquée

Profil finance internationale

6-203-04 Méthodologie de la finance empirique

80-816-03 Économétrie appliquée

Profil marketing international

6-101-03 Anthropologie de la consommation

6-102-03 Modèles quantitatifs en marketing

6-165-95 Séminaire sur la recherche qualitative en marketing

Cours de la discipline/fonction (3 crédits)**Profil administration internationale**

6-404-81 Design des organisations

6-407-06 Gestion comparée

Profil économie internationale

6-801-85 Séminaire d'économie internationale

6-810-97 Développement et institutions économiques

6-833-80 Analyse économique des projets

Profil finance internationale

6-200-04 Décisions financières de la firme

6-204-04 Théorie du marché des capitaux

Profil marketing international

6-100-76 Comportement du consommateur

6-103-05 Communication marketing et marques

6-151-80 Séminaire d'analyse de la demande

Cours complémentaire (3 crédits)

6-015-08 Entreprise internationale, cultures et ressources humaines

6-016-09 Gestion des réseaux d'affaires internationaux

6-052-07 Gestion des investissements internationaux

6-011-06 Gestion des transferts internationaux de technologie

6-089-00 Marchés internationaux des capitaux

6-014-97 Marketing et mondialisation

6-005-06 Mondialisation et économie de la connaissance

(incluant 6-009-xx Séminaire en affaires internationales)

ACTIVITÉS DE RECHERCHE (24 crédits)

6-018-02 Mémoire

6-070-06 Atelier de recherche en affaires internationales

Cheminement avec projet supervisé

Objectifs

Cette option a pour objectif de préparer les étudiants qui la choisissent à l'analyse des affaires internationales tant dans l'entreprise privée (grandes et petites entreprises, banques, bureaux de conseil, etc.) que dans les organismes publics ou parapublics ou les ONG.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Structure de l'option affaires internationales (45 crédits) – cheminement avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (6 crédits)

6-006-06 Contexte et enjeux des affaires internationales

6-012-06 Internationalisation de l'entreprise

COURS DE L'OPTION

Bloc 1 * (minimum 18 crédits)

6-015-08 Entreprise internationale, cultures et ressources humaines

6-016-09 Gestion des réseaux d'affaires internationaux

6-005-06 Mondialisation et économie de la connaissance

6-009-xx Séminaire en affaires internationales (perspective thématique annuelle, professeur invité)

6-011-06 Gestion des transferts internationaux de technologie

6-014-07 Marketing et mondialisation

6-052-07 Gestion des investissements internationaux

6-089-00 Marchés internationaux des capitaux

Bloc 2 (maximum 6 crédits)

6-103-05 Communication marketing et marques

6-200-04 Décisions financières de la firme

6-301-06 Aspects internationaux et comparés en droit du travail

6-403-99 Outils de soutien et d'intervention en développement des organisations

6-407-06 Gestion comparée

6-415-95 La consultation en gestion

6-515-03 Chaîne logistique : fondements et tendances

6-810-97 Développement et institutions économiques

COURS AU CHOIX (maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRE ACTIVITÉ OBLIGATOIRE (9 crédits)

6-002-08 Projet supervisé

Option comptabilité financière et stratégique

Objectifs

La M.Sc. en comptabilité financière et stratégique s'adresse principalement aux étudiants qui ont réussi le microprogramme en expertise professionnelle - CGA. Ce cheminement vise à former des gestionnaires de l'information financière de haut niveau autant du secteur privé que public. Le caractère stratégique et la complexité grandissante de la gestion et de la divulgation des informations financières des entreprises exigent de détenir une solide formation dans ce domaine.

Le programme est composé des 15 crédits du microprogramme de 2e cycle offert aux étudiants qui se dirigent vers les examens professionnels de l'Ordre des CGA. À ces 15 crédits s'ajoutent 30 crédits pour former le programme complet. En fin de scolarité, les candidats rédigeront un mémoire ou un compte-rendu d'un projet supervisé portant sur une problématique liée à la comptabilité financière et stratégique.

La M. Sc. en comptabilité financière et stratégique est un programme qui répond à un besoin pour les experts-comptables professionnels. Ce programme bénéficiera de synergies avec le nouveau professorship en information financière stratégique conclu au printemps 2008 avec l'Ordre des CGA du Québec.

Structure de l'option comptabilité financière et stratégique (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS DE L'OPTION

Bloc 1 (15 crédits du microprogramme en expertise professionnelle – CGA)

4-960-08 Aspects comptables de l'évaluation et du financement de l'entreprise (2 crédits)

4-961-08 Contrôle stratégique

4-962-08 Planification fiscale

4-963-08 Pratique professionnelle (1 crédit)

4-964-08 Stratégie de vérification et certification

4-965-08 Théorie et application comptable

Bloc 2 (minimum 3 crédits, maximum 3 crédits)

6-409-07 Atelier d'analyse de données qualitatives (1 crédit)

6-602-07 Analyse multidimensionnelle appliquée

6-603-03 Introduction aux modèles d'équations structurelles (1 crédit)

6-604-03 Analyse des données de questionnaires (1 crédit)

6-622-02 Devis expérimentaux pour la recherche en gestion (1 crédit)

6-625-02 Régression linéaire appliquée (1 crédit)

80-617-00 Devis expérimentaux pour la recherche en gestion

Bloc 3

Cheminement avec projet supervisé : 6 crédits obligatoires

6-930-09 Comptabilité de couverture des risques

6-935-09 Sujets spécialisés en comptabilité

Bloc 4

Cheminement avec projet supervisé : minimum 6 crédits, maximum 9 crédits

- 6-052-07 Gestion des investissements internationaux
- 6-200-04 Décisions financières de la firme
- 6-218-98 Gestion des risques et assurances
- 6-315-98 Mesure des résultats en gestion des ressources humaines
- 6-401-97 Leadership et analyses de cas
- 6-408-84 Gestion stratégique et politiques générales
- 6-415-95 La consultation en gestion
- 6-510-03 Diagnostic d'entreprise par l'approche qualité
- 6-701-03 Technologies de l'intelligence d'affaires
- 6-710-01 Analyse et réingénierie des processus d'affaires
- 6-735-06 Gestion de projets TI
- 6-912-08 Contrôle de gestion des systèmes d'information organisationnels
- 6-913-08 Contrôle de gestion et comportement organisationnel
- 6-914-08 Gestion stratégique des coûts
- 6-915-08 Les mesures de performance organisationnelle
- 6-918-08 Information comptable, décision et contrôle

COURS AU CHOIX

Cheminement avec projet supervisé : minimum 0 crédit, maximum 3 crédits

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D.

Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A, ou parmi les cours des programmes d'études de 2e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-091-09 Atelier de recherche en comptabilité financière et stratégique

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

- 6-002-08 Projet supervisé

Option comptabilité publique

Objectifs

À compter du trimestre d'automne 2008, HEC Montréal offre aux étudiants du D.E.S.S. en comptabilité publique l'opportunité d'ajouter 15 crédits au programme de D.E.S.S. et, ainsi, obtenir une Maîtrise ès sciences de la gestion – option comptabilité publique. Pour ce faire, l'étudiant doit s'inscrire aux cours suivants :

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise: 3 crédits
- 6-917-08 Mentorat en expertise comptable : 3 crédits
- 6-002-08 Projet supervisé : 9 crédits

En choisissant cette option, les étudiants approfondiront leurs connaissances en gestion et développeront leur sens critique. En poursuivant des études de maîtrise, les étudiants acquièrent un haut degré d'autonomie professionnelle de même que les habiletés nécessaires pour faire face à la complexité croissante de la comptabilité financière.

Structure de l'option comptabilité publique (45 crédits) - cheminement avec projet supervisé

Étape 1 (30 crédits du DESSCP)

Bloc 1 : cours de la discipline (18 crédits)

- 4-901-95 Éthique et pratique professionnelle (1 crédit)
- 4-902-96 Séminaire de contrôle stratégique
- 4-903-96 Vérification externe : stratégie
- 4-904-96 Planification fiscale des sociétés
- 4-907-96 Attestation (1 crédit)
- 4-929-02 Séminaire de théorie comptable et sujets spécialisés
- 4-936-07 Sujets d'actualité en expertise comptable
- 4-950-07 Certification des environnements technologiques complexes (1 crédit)

Bloc 2 : cours de soutien (3 crédits)

- 4-212-95 Gestion financière pour l'expertise comptable

Bloc 3 : cours et activités d'intégration (9 crédits)

- 4-921-02 Services conseils en comptabilité publique
- 4-922-02 Séminaire d'intégration en comptabilité publique
- 4-923-96 Stage en comptabilité publique
OU
- 4-924-96 Cours-projet en comptabilité publique

Étape 2 (15 crédits)

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRE DE L'OPTION (3 crédits)

- 6-917-08 Mentorat en expertise comptable

COURS AU CHOIX (maximum 3 crédits)

L'étudiant ayant déjà passé l'examen final uniforme peut remplacer le cours de mentorat en expertise comptable par un cours au choix. Habituellement le cours au choix est choisi parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. l'étudiant peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme.

AUTRE ACTIVITÉ OBLIGATOIRE (9 crédits)

6-002-08 Projet supervisé

Option contrôle de gestion

Objectifs

L'option contrôle de gestion propose aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en comptabilité afin de mieux comprendre les grands enjeux auxquels la profession comptable est confrontée. À cet égard, l'option permet aux étudiants de pousser plus amplement leur réflexion quant aux responsabilités économiques, sociales et éthiques des professionnels de la comptabilité. Les cours de l'option offrent une solide formation dans des domaines de pointe en contrôle de gestion, tels que la gestion stratégique des coûts, les mesures de la performance et le contrôle stratégique. Le programme est conçu de manière à permettre également aux étudiants d'acquérir des connaissances connexes à la comptabilité. Selon leurs champs d'intérêt, les étudiants peuvent choisir des cours optionnels en finance, en technologies de l'information ou en management. Les diplômés de cette option occuperont des postes de professionnels ou de contrôleurs au sein de sociétés privées ou publiques, de conseillers dans de grands cabinets d'experts-comptables ou de services-conseils ou dans des organismes privés ou publics de réglementation. Ils pourront également poursuivre une carrière d'enseignant dans le milieu collégial ou entreprendre des études de doctorat.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Structure de l'option contrôle de gestion (45 crédits)

Choix entre deux cheminement : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

Cours de l'option

Bloc 1

Cheminement avec mémoire : minimum 15 crédits

Cheminement avec projet : obligatoires 27 crédits

- 6-935-09 Sujets spécialisés en comptabilité
- 6-900-08 Atelier d'intégration
- 6-912-08 Contrôle de gestion des systèmes d'information organisationnels
- 6-913-08 Contrôle de gestion et comportement organisationnel
- 6-914-08 Gestion stratégique des coûts
- 6-915-08 Les mesures de performance organisationnelle
- 6-916-08 Mentorat en contrôle de gestion
- 6-918-08 Information comptable, décision et contrôle
- 6-919-08 Cours projet en contrôle de gestion
- OU
- 6-920-08 Stage en contrôle de gestion

Bloc 2 (maximum 6 crédits)

4-965-08	Théorie et application comptable
6-052-07	Gestion des investissements internationaux
6-200-04	Décisions financières de la firme
6-215-93	Séminaire d'analyse financière
6-218-98	Gestion des risques et assurances
6-315-98	Mesure des résultats en gestion des ressources humaines
6-401-97	Leadership et analyses de cas
6-408-84	Gestion stratégique et politiques générales
6-415-95	La consultation en gestion
6-510-03	Diagnostic d'entreprise par l'approche qualité totale
6-701-03	Technologies de l'intelligence d'affaires
6-710-01	Analyse et réingénierie des processus d'affaires
6-735-06	Gestion de projets TI
6-989-xx	Séminaire en sciences comptables

Bloc 3 (maximum 3 crédits)

6-409-07	Atelier d'analyse de données qualitatives (1 crédit)
6-603-03	Introduction aux modèles d'équations structurelles (1 crédit)
6-604-03	Analyse des données de questionnaires (1 crédit)
6-622-02	Devis expérimentaux pour la recherche en gestion (1 crédit)
6-625-02	Régression linéaire appliquée (1 crédit)
6-626-02	Statistique exploratoire (1 crédit)
6-627-02	Statistique textuelle (1 crédit)
6-628-02	Théorie et pratique de l'échantillonnage (1 crédit)

COURS AU CHOIX (maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir trois crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES**Cheminement avec mémoire (24 crédits)**

6-018-02	Mémoire
6-090-08	Atelier de recherche en contrôle de gestion

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

6-002-08	Projet supervisé
----------	------------------

Option en développement organisationnel

Objectifs

À la jonction du management et de la gestion des ressources humaines, pour qui veut faire sa marque dans les différents champs du développement organisationnel. Par exemple, pour favoriser et soutenir le changement organisationnel, conseiller et soutenir les gestionnaires, concevoir et mettre en place des activités de gestion des compétences et de gestion des talents.

Structure de l'option en développement organisationnel (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (9 crédits)

6-435-09 La pratique du développement organisationnel : enjeux et perspectives

6-330-09 La gestion des talents : enjeux et pratiques

6-403-99 Outils de soutien et d'intervention en développement des organisations

COURS DE L'OPTION

Bloc 1 : Gestion des ressources humaines

Cheminement avec projet supervisé : minimum 9 crédits, maximum 15 crédits

Cheminement avec mémoire : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

6-300-00 Gestion des compétences

6-365-00 Gestion stratégique des ressources humaines

6-310-00 La performance au travail : déterminants, stratégies et limites

6-315-98 Mesure des résultats en gestion des ressources humaines

6-320-04 Environnement de travail sain : enjeux et pratiques de GRH

6-350-77 Gestion des conflits

6-370-00 Pratiques de gestion des ressources humaines et mobilisation

Bloc 2 : Management

Cheminement avec projet supervisé : minimum 9 crédits, maximum 15 crédits

Cheminement avec mémoire : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

6-401-97 Leadership et analyses de cas

6-404-81 Design des organisations

6-405-85 Qualité de vie et nouvelles formes d'organisation du travail

6-411-92 Le changement dans les organisations

6-412-08 Management de l'innovation et de la création

6-415-95 La consultation en gestion

80-463-05 Conceptualisation et mesure des attitudes au travail

COURS AU CHOIX : 0 crédit avec mémoire; maximum de 3 crédits avec projet supervisé

Habituellement le cours au choix est choisi parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. l'étudiant peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

6-002-08 Projet supervisé

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

6-018-02 Mémoire

6-040-02 Atelier de recherche en management

OU

6-030-02 Atelier de recherche en gestion des ressources humaines

Option économie appliquée

Objectifs

L'option économie appliquée forme des étudiants qui travailleront dans les domaines où la gestion et l'analyse économique se côtoient. Les candidats se spécialiseront dans l'application des techniques d'analyse économique à l'étude des problèmes d'organisation, de planification et de développement industriel. Le programme assure un approfondissement de certaines connaissances acquises au baccalauréat et met l'accent sur le développement d'une compétence spécifique qui permet au diplômé d'utiliser pleinement ses connaissances dans son milieu de travail, avec un minimum d'encadrement.

Dans l'entreprise, sa formation lui permettra d'analyser la structure et l'évolution de l'environnement industriel de la firme : caractéristiques et conditions de la concurrence nationale et internationale, perspectives de développement des marchés, nature et évolution des facteurs de location industrielle, conséquences de la législation et de la réglementation publique sur le développement de l'entreprise, etc.

Dans le secteur public, cette formation le préparera à travailler à l'élaboration et à la mise en place des politiques d'organisation industrielle et de développement économique : analyse des structures industrielles, des politiques de concurrence, des programmes d'aide à l'investissement industriel, des conséquences de la politique commerciale sur le développement industriel, des politiques de réglementation, etc.

L'option est d'une grande souplesse quant au choix de cours et de sujet de mémoire et permet au candidat de se tracer un programme qui correspond à ses intérêts. L'étudiant peut compléter son domaine d'intérêt principal, basé sur l'économie appliquée, par des cours ou des travaux dans une discipline de gestion proprement dite, dans le domaine du secteur public ou encore en méthodes quantitatives de gestion.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 3-806-07 Introduction à l'économétrie
- 3-851-07 Microéconomie
- 3-852-07 Macroéconomie

Structure de l'option économie appliquée (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS DE L'OPTION

Cheminement avec mémoire: minimum 3 crédits dans chacun des blocs 1 et 2

Cheminement avec projet supervisé: minimum 9 crédits dans les blocs 1 et 2

Bloc 1

- 6-802-03 Microéconomie appliquée
- 6-820-02 Macroéconomie monétaire et financière

Bloc 2

- 6-837-07 Économétrie des séries temporelles
- 80-816-03 Économétrie appliquée

Cheminement avec mémoire: minimum 3 crédits maximum 12 crédits

Cheminement avec projet supervisé: minimum 15 crédits, maximum 24 crédits

Bloc3

- 6-006-06 Contexte et enjeux des affaires internationales
- 6-801-09 Séminaire de macroéconomie internationale
- 6-810-97 Développement et institutions économiques
- 6-833-80 Analyse économique des projets
- 6-838-94 Réglementation, environnement et risque
- 6-899-xx Séminaire en analyse économique
- 80-800-05 Économie du travail
- 80-801-07 Théorie de l'information et des contrats: Microéconomie avancée
- 80-802-07 Empirical Methods in Monetary Economics and Finance
- 80-810-03 Organisation industrielle

COURS AU CHOIX

Cheminement avec mémoire: minimum 0 crédit, maximum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé: minimum 0 crédit, maximum 6 crédits

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-028-02 Atelier de recherche en économie financière appliquée

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

- 6-002-08 Projet supervisé

Option études organisationnelles

Objectifs

Une spécialisation qui fournit un cadre d'analyse et des outils adaptés aux problématiques de justice et de transformations sociales. Pour qui veut comprendre et intervenir de façon judicieuse, comme acteur ou analyste, dans des organisations communautaires, coopératives, syndicales, humanitaires

Structure de l'option études organisationnelles (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (6 crédits)

6-402-81 Théorie des organisations

6-410-89 Approches interdisciplinaires dans l'étude des problèmes humains de la gestion

COURS DE L'OPTION

Bloc 1

Cheminement avec mémoire : minimum 0 crédit, maximum 6 crédits

Cheminement avec projet supervisé : 6 crédits obligatoires

6-436-09 Management: théories et pratiques

6-411-92 Le changement dans les organisations

Bloc 2

Cheminement avec mémoire : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits

Cheminement avec projet supervisé : minimum 15 crédits, maximum 21 crédits

6-401-97 Leadership et analyses de cas

6-403-99 Outils de soutien et d'intervention en développement des organisations

6-404-81 Design des organisations

6-405-85 Qualité de vie et nouvelles formes d'organisation du travail

6-406-89 Théories de la décision

6-407-06 Gestion comparée

6-408-84 Gestion stratégique et politiques générales

6-412-08 Management de l'innovation et de la création

6-415-95 La consultation en gestion

6-420-93 Crises et organisations

6-430-05 Approches et outils contemporains en stratégie

6-499-xx Séminaire en management

COURS AU CHOIX

Cheminement avec mémoire : minimum 0 crédit, maximum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : minimum 0 crédit, maximum 6 crédits

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A. ou parmi les cours des programmes d'études de 2e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

6-018-02 Mémoire

6-040-02 Atelier de recherche en management

OU

6-030-02 Atelier de recherche en gestion des ressources humaines

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

6-002-08 Projet supervisé

M. Sc. en finance : 2 cheminements - 8 choix

La M. Sc en finance vous permet de décliner votre passion en 2 cheminements et 8 variations. Prenez le temps de développer une expertise en finance en rédigeant un mémoire dans les domaines d'ingénierie financière, d'économie appliquée ou de finance pure. Ou encore, réalisez un projet supervisé en finance sur les sujets spécifiques à la finance : les institutions financières, la finance des marchés ou d'entreprise.

2 cheminements - 8 choix

Cheminement avec mémoire	Cheminement avec projet supervisé
Le cheminement avec mémoire offre 3 options en finance : Économie financière appliquée Finance Ingénierie financière	Le cheminement avec projet supervisé vous offre en plus 3 profils supplémentaires en finance. Économie financière appliquée Finance : - Finance de l'entreprise - Finance de marchés - Institutions financières Ingénierie financière

Option économie financière appliquée

Objectifs

L'économie financière appliquée porte sur les fondements microéconomiques de la finance et l'utilisation des méthodes économétriques en finance. Cette option permettra aux étudiants d'approfondir leurs connaissances des modèles théoriques et empiriques largement utilisés en finance, modèles ayant pour la plupart des racines en économie. Pour répondre aux besoins pressants du marché du travail, cette option vise à former tout autant des spécialistes de la finance possédant une formation théorique et quantitative très poussée que des économistes familiers des prolongements naturels de l'économie en finance.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 2-201-99 Placements
- 3-205-02 Gestion financière
- 3-806-07 Introduction à l'économétrie
- 3-851-07 Microéconomie

Structure de l'option économie financière appliquée (45 crédits) - cheminement avec mémoire

Cheminement avec mémoire

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (12 crédits)

- 6-204-04 Théorie du marché des capitaux
- 6-218-98 Gestion des risques et assurances
- 6-837-07 Économétrie des séries temporelles
- 80-816-03 Économétrie appliquée

COURS DE L'OPTION

Bloc 1 (minimum 3 crédits)

- 6-801-09 Séminaire de macroéconomie internationale
- 6-802-03 Microéconomie appliquée
- 6-820-02 Macroéconomie monétaire et financière
- 6-833-80 Analyse économique des projets
- 80-801-07 Théorie de l'information et des contrats : Microéconomie avancée
- 80-802-07 Empirical Methods in Monetary Economics and Finance
- 80-810-03 Organisation industrielle

Bloc 2 (minimum 3 crédits)

- 6-200-04 Décisions financières de la firme
- 6-201-04 Titres à revenus fixes
- 6-202-97 Gestion de portefeuille
- 6-208-79 Institutions financières : théorie et modèles de gestion
- 6-209-09 Capital de risque et financement de l'innovation
- 6-206-09 Produits dérivés II
- 6-213-09 Regroupement d'entreprises
- 6-214-09 Stratégies financières
- 80-208-96 L'incertain et l'information

ACTIVITÉS DE RECHERCHE (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-028-02 Atelier de recherche en économie financière appliquée

Structure de l'option économie financière appliquée (45 crédits) - cheminement avec projet supervisé

Cheminement avec projet supervisé**COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)**

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (3 crédits)

- 6-204-04 Théorie du marché des capitaux

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (24 crédits)

- 6-200-04 Décisions financières de la firme
- 6-218-98 Gestion des risques et assurances
- 6-205-09 Produits dérivés I
- 6-214-09 Stratégies financières
- 6-801-09 Séminaire de macroéconomie internationale
- 6-820-02 Macroéconomie monétaire et financière
- 6-837-07 Économétrie des séries temporelles
- 80-816-03 Économétrie appliquée

COURS AU CHOIX (maximum 6 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D., préférablement parmi ceux des autres profils en finance (institutions financières, finance d'entreprise, finance de marché ou ingénierie financière) ou de l'option économie appliquée. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable du profil et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable de profil peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRE ACTIVITÉ OBLIGATOIRE

- 6-002-08 Projet supervisé

Option finance

Objectifs

L'option finance s'adresse à des candidats possédant une bonne base de connaissances en finance ainsi que des habiletés en méthodes quantitatives ou en économie. L'objectif de l'option consiste à former des spécialistes de la finance aptes à produire de façon autonome des rapports d'analyse et des rapports de recherche portant sur les sujets qui constituent les défis contemporains de la finance. Les diplômés maîtriseront la théorie financière et seront capables de l'appliquer aux problèmes concrets que leur employeur leur soumettra. Au début de leur carrière, ils occuperont habituellement un poste d'analyste ou de conseiller financier au sein d'un établissement financier ou d'une grande entreprise.

Une fois admis dans le programme, l'étudiant doit suivre trois cours obligatoires de l'option qui correspondent aux deux grands volets de la finance, à savoir la gestion financière et le marché des capitaux. Il complète son choix de cours par d'autres cours de finance ou par ceux d'une discipline connexe (surtout en économie appliquée, en méthodes quantitatives et en affaires internationales). Dès que possible, il choisit un sujet de recherche et entre en communication avec un professeur qui agira à titre de directeur de recherche.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 2-201-99 Placements
- 3-203-99 Gestion de portefeuille
- 3-205-02 Gestion financière
- 3-210-99 Options et contrats à terme
- 3-806-07 Introduction à l'économétrie

Structure de l'option finance (45 crédits) - cheminement avec mémoire

Cheminement avec mémoire

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (9 crédits) (préalables aux cours de l'option)

- 6-200-04 Décisions financières de la firme
- 6-204-04 Théorie du marché des capitaux
- 6-206-09 Produits dérivés II

COURS DE L'OPTION (9 crédits)

Bloc 1 (3 crédits)

- 6-203-04 Méthodologie de la finance empirique
- 6-612-08 Méthodes statistiques en ingénierie financière
- 6-837-07 Économétrie des séries temporelles
- 80-816-03 Économétrie appliquée

Bloc 2 (minimum 3 crédits, maximum 6 crédits)

- 6-052-07 Gestion des investissements internationaux
- 6-201-04 Titres à revenus fixes
- 6-202-97 Gestion de portefeuille
- 6-208-79 Institutions financières : théorie et modèles de gestion
- 6-218-98 Gestion des risques et assurances
- 6-209-09 Capital de risque et financement de l'innovation
- 6-214-09 Stratégies financières
- 6-207-09 Analyse empirique des risques opérationnels et de crédit
- 6-614-09 Fondements mathématiques du risque de crédit
- 80-208-96 L'incertain et l'information

Bloc 3 (minimum 0 crédit, maximum 3 crédits)

- 6-212-09 Gestion de portefeuilles internationaux
- 6-601-09 Simulation Monte Carlo
- 6-609-08 Calcul numérique en ingénierie financière
- 6-801-09 Séminaire de macroéconomie internationale
- 6-802-03 Microéconomie appliquée
- 6-820-02 Macroéconomie monétaire et financière
- 6-833-80 Analyse économique des projets
- 80-801-07 Théorie de l'information et des contrats : Microéconomie avancée
- 80-802-07 Empirical Methods in Monetary Economics and Finance
- 80-810-03 Organisation industrielle
- 80-214-99 Numerical Methods in Finance
- 80-646-08 Calcul stochastique I
- 80-647-08 Calcul stochastique II

COURS AU CHOIX (minimum 0 crédit, maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-020-02 Atelier de recherche en finance

Structure de l'option finance (45 crédits) - cheminement avec projet supervisé

Cheminement avec projet supervisé**COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)**

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (3 crédits)

- 6-204-04 Théorie du marché des capitaux

COURS OBLIGATOIRES DU PROFIL (24 crédits)

Profil finance de marché

- 6-200-04 Décisions financières de la firme
- 6-837-07 Économétrie des séries temporelles
- 6-202-97 Gestion de portefeuille
- 6-212-09 Gestion de portefeuilles internationaux
- 6-203-04 Méthodologie de la finance empirique
- 6-205-09 Produits dérivés I
- 6-206-09 Produits dérivés II
- 6-201-04 Titres à revenus fixes

Profil finance d'entreprise

- 6-209-09 Capital de risque et financement de l'innovation
- 6-200-04 Décisions financières de la firme
- 80-816-03 Économétrie appliquée
- 6-218-98 Gestion des risques et assurances
- 6-203-04 Méthodologie de la finance empirique
- 6-205-09 Produits dérivés I
- 6-213-09 Regroupements d'entreprises
- 6-214-09 Stratégies financières

Profil institutions financières

- 6-207-09 Analyse empirique des risques opérationnels et de crédit
- 6-200-04 Décisions financières de la firme
- 6-614-09 Fondements mathématiques du risque de crédit
- 6-837-07 Économétrie des séries temporelles
- 6-218-98 Gestion des risques et assurances
- 6-208-79 Institutions financières : théorie et modèles de gestion
- 6-203-04 Méthodologie de la finance empirique
- 6-205-09 Produits dérivés I
- 6-201-04 Titres à revenus fixes

COURS AU CHOIX (minimum 0 crédit, maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRE ACTIVITÉ OBLIGATOIRE

- 6-002-08 Projet supervisé

Option ingénierie financière

Objectifs

L'objectif général de l'option ingénierie financière consiste à former des étudiants qui possèdent des connaissances avancées en mathématiques appliquées à la finance leur permettant de faire face aux principales exigences de cette discipline. Plus précisément, les diplômés de cette option devront présenter les compétences distinctives touchant :

- au développement, à l'analyse et à l'évaluation d'instruments financiers;
- au développement et à l'application de modèles de gestion de position sur les marchés financiers.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 2-603-97 Mathématiques linéaires
- 3-203-99 Gestion de portefeuille
- 3-210-99 Options et contrats à terme
- 3-602-84 Modèles probabilistes et stochastiques de la gestion

Un cours parmi les deux suivants :

- 3-205-02 Gestion financière
- 3-208-99 Gestion des institutions financières

Structure de l'option ingénierie financière (45 crédits) - cheminement avec mémoire

Cheminement avec mémoire

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (9 Crédits)

- 6-201-04 Titres à revenus fixes
- 6-206-09 Produits dérivés II
- 80-646-08 Calcul stochastique I

COURS DE L'OPTION

Bloc 1 (minimum 6 crédits maximum 9 crédits)

- 6-601-09 Simulation Monte Carlo
- 6-609-08 Calcul numérique en ingénierie financière
- 6-612-08 Méthodes statistiques en ingénierie financière
- 80-610-99 Optimisation dynamique en gestion
- 80-647-08 Calcul stochastique II

Bloc 2 (minimum 0 crédits, maximum 3 crédits)

- 6-202-97 Gestion de portefeuille
- 6-204-04 Théorie du marché des capitaux
- 6-212-09 Gestion des portefeuilles internationaux
- 6-207-09 Analyse empirique des risques opérationnels et de crédit (1,5 crédit)
- 6-614-09 Fondements mathématiques du risque de crédit (1,5 crédit)
- 6-837-07 Économétrie des séries temporelles
- 80-214-99 Numerical Methods in Finance

COURS AU CHOIX (maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-062-02 Atelier de recherche en ingénierie financière

COURS OBLIGATOIRES DU PROFIL (24 crédits)**Structure de l'option ingénierie financière (45 crédits) - cheminement avec projet supervisé**

Cheminement avec projet supervisé**COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)**

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (3 Crédits)

- 6-204-04 Théorie du marché des capitaux

COURS OBLIGATOIRE DE L'OPTION (24 crédits)

- 6-201-04 Titres à revenus fixes
- 6-202-97 Gestion de portefeuille
- 6-206-09 Produits dérivés II
- 6-601-09 Simulation Monte Carlo
- 6-609-08 Calcul numérique en ingénierie financière
- 6-612-08 Méthodes statistiques en ingénierie financière
- 80-646-08 Calcul stochastique I
- 6-837-07 Économétrie des séries temporelles

COURS AU CHOIX (6 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

ACTIVITÉ DE RECHERCHE (24 crédits)

- 6-002-08 Projet Supervisé

Option gestion des opérations et de la production

Objectifs

L'option G.O.P. s'adresse principalement aux bacheliers en administration des affaires, en sciences pures ou en sciences appliquées ayant un intérêt marqué pour une formation renforçant à la fois leur capacité d'analyse, de prise de décision, de mise en œuvre de programmes d'amélioration et de gestion des ressources de production.

Pour les diplômés de l'option G.O.P., les perspectives de carrière sont des plus intéressantes. Ils pourront occuper des postes de conseillers internes et externes et de gestionnaires spécialisés en qualité, en productivité, en gestion des stocks, en approvisionnements et en gestion des changements technologiques tant dans le secteur manufacturier que dans celui des services. Étant donné que les profils de carrière en G.O.P. sont nombreux, la formation offerte visera donc un double objectif : 1) fournir à l'étudiant un ensemble complet de connaissances et d'outils de base qui lui permettront d'évoluer au sein de postes divers en G.O.P.; 2) spécialiser davantage l'étudiant dans un domaine précis d'intérêt de façon à le préparer à court terme au marché du travail.

La structure de l'option G.O.P. présente une certaine flexibilité grâce à laquelle les étudiants peuvent choisir des cours complémentaires reliés à leur champ de pratique ou d'intérêt. L'étudiant doit s'inscrire aux cours de l'option G.O.P. et peut compléter ce choix en s'inscrivant à des cours portant sur des sujets complémentaires ou connexes.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 2-502-04 Planification et contrôle de la production et des stocks
- 2-510-04 Qualité totale
- 3-501-04 Gestion des approvisionnements

Structure de l'option gestion des opérations et de la production (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS DE L'OPTION

Bloc 1 (minimum 9 crédits)

- 6-505-93 Gestion des opérations dans les entreprises de services
- 6-510-03 Diagnostic d'entreprise par l'approche qualité totale
- 6-512-93 Gestion de la conception et de l'amélioration des systèmes opérationnels
- 6-525-03 Stratégie d'opération et maximisation de la valeur

Bloc 2

Cheminement avec mémoire : minimum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : minimum 9 crédits

- 4-502-03 Gestion des opérations de transport
- 4-506-09 Gestion des opérations et développement durable
- 4-507-07 Gestion de projets logistiques
- 6-501-08 Gestion des systèmes d'entreposage
- 6-515-03 Chaîne logistique : fondements et tendances
- 6-520-00 Planification et contrôle de systèmes logistiques
- 6-530-03 Stratégie d'approvisionnement
- 6-599-xx Séminaire de gestion de la production

Bloc 3

Cheminement avec mémoire : maximum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : maximum 6 crédits

- 6-011-06 Gestion des transferts internationaux de technologie
- 6-107-03 Marketing et distribution
- 6-403-99 Outils de soutien et d'intervention en développement des organisations
- 6-411-92 Le changement dans les organisations
- 6-415-95 La consultation en gestion

COURS AU CHOIX (minimum 0 crédit, maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-050-02 Atelier de recherche en gestion des opérations et de la production

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

- 6-002-08 Projet supervisé

Option gestion des ressources humaines

Objectifs

L'option gestion des ressources humaines vise à former des gestionnaires spécialisés dans l'étude et l'analyse des problèmes de ressources humaines. Les cours de l'option donnent aux étudiants une perspective globale, stratégique et critique des ressources humaines; ils leur permettent d'approfondir les principaux aspects de la gestion des ressources humaines dans le contexte de la mondialisation, c'est-à-dire un environnement en constante mutation où les entreprises internationalisent toujours davantage leurs activités. On peut y acquérir des connaissances, à la fois pratiques et théoriques, susceptibles d'intéresser toute personne qui se prépare à travailler dans les domaines du développement de la main-d'œuvre, de la rémunération, de la mobilisation, de l'évaluation de la performance au travail, des relations patronales-syndicales et de la gestion des conflits. Les diplômés de cette option font généralement carrière au sein des services de ressources humaines de grandes entreprises ou travaillent comme conseillers.

L'étudiant de l'option gestion des ressources humaines s'exerce, dans un premier temps, à l'analyse des différents aspects fondamentaux de la gestion globale et stratégique des ressources humaines; dans un deuxième temps, il approfondit, selon ses centres d'intérêts, certains aspects de gestion du personnel ou des relations du travail.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste de cours de préparation à l'option

- 2-300-96 Gestion des ressources humaines
- 3-351-98 Les gestionnaires et les lois du travail

Un cours parmi les suivants, selon les intérêts de spécialisation de l'étudiant :

- 2-310-98 Gestion du rendement au travail
- 3-300-98 Le recrutement et la sélection du personnel
- 3-302-98 Gestion de la rémunération
- 3-320-02 Développement des compétences du personnel
- 3-332-98 Les gestionnaires et l'action syndicale

Structure de l'option gestion des ressources humaines (45 crédits)

Choix entre deux cheminement : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRE DE L'OPTION (3 crédits)

- 6-302-08 Recherche et intervention en gestion des ressources humaines

COURS DE L'OPTION

Bloc 1

Cheminement avec mémoire : minimum 12 crédits

Cheminement avec projet supervisé : minimum 24 crédits

- 6-300-00 Gestion des compétences
- 6-301-06 Aspects internationaux et comparés en droit au travail
- 6-303-08 Comparaison nationale des systèmes de GRH et de relations du travail
- 6-305-00 La gestion de la rémunération : théories et défis
- 6-310-00 La performance au travail : déterminants, stratégies et limites

- 6-315-98 Mesure des résultats en gestion des ressources humaines
- 6-320-04 Environnement de travail sain : enjeux et pratiques de GRH
- 6-325-00 Stratégies de gestion de la dotation et mobilité
- 6-350-77 Gestion des conflits
- 6-355-00 Fondements, enjeux et défis des relations patronales-syndicales
- 6-360-00 Gestion des ressources humaines dans une perspective internationale
- 6-365-00 Gestion stratégique des ressources humaines
- 6-370-00 Pratiques de gestion des ressources humaines et mobilisation
- 6-399-xx Séminaire en gestion des ressources humaines

Bloc 2

Cheminement avec mémoire : maximum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : maximum 6 crédits

- 6-409-07 Atelier d'analyse de données qualitatives (1 crédit)
- 6-603-03 Introduction aux modèles d'équations structurelles (1 crédit)
- 6-604-03 Analyse des données de questionnaires (1 crédit)
- 6-622-02 Devis expérimentaux pour la recherche en gestion (1 crédit)
- 6-625-02 Régression linéaire appliquée (1 crédit)
- 6-626-02 Statistique exploratoire (1 crédit)
- 6-627-02 Statistique textuelle (1 crédit)

COURS AU CHOIX

Cheminement avec mémoire : maximum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : maximum 6 crédits

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-030-02 Atelier de recherche en gestion des ressources humaines

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

- 6-002-08 Projet supervisé

Option intelligence d'affaires

Objectifs

« Intelligence d'affaires » est l'expression utilisée pour décrire les systèmes qui combinent les technologies de bases de données, d'entreposage de données (data warehousing), d'exploitation de données (data mining) et de systèmes d'aide à la décision. Cette option propose une formation alliant les technologies de l'information et l'analyse de données avec des applications en gestion et tout particulièrement en marketing. Les diplômés de cette option seront en mesure d'élaborer des systèmes intelligents permettant d'accéder à d'importantes bases de données, d'analyser ces données et d'orienter la prise de décision. Ils occuperont des postes professionnels dans de grandes entreprises ou des centres de recherche spécialisés.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 2-603-97 Mathématiques linéaires
- 2-720-99 Bases de données de l'entreprise
- 3-670-07 Techniques quantitatives en marketing

Structure de l'option intelligence d'affaires (45 crédits)

Choix entre deux cheminement : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (6 crédits)

- 6-600-09 Techniques d'exploitation de données
- 6-602-07 Analyse multidimensionnelle appliquée

COURS DE L'OPTION

Bloc 1 (minimum 3 crédits)

- 6-102-03 Modèles quantitatifs en marketing
- 6-105-03 Analyse des bases de données en marketing

Bloc 2

Cheminement avec mémoire : minimum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : minimum 15 crédits

- 6-106-06 Commerce de détail sur Internet
- 6-151-80 Séminaire d'analyse de la demande
- 6-408-84 Gestion stratégique et politiques générales
- 6-603-03 Introduction aux modèles d'équations structurelles (1 crédit)
- 6-605-97 Statistique descriptive en gestion
- 6-607-08 Algorithmes pour l'exploitation de données
- 6-616-09 Applications de l'exploitation de données en gestion
- 6-622-02 Devis expérimentaux pour la recherche en gestion (1 crédit)
- 6-623-02 Méthodes avancées en séries chronologiques (1 crédit)
- 6-624-02 Méthodes de lissage (1 crédit)

- 6-626-02 Statistique exploratoire (1 crédit)
- 6-627-02 Statistique textuelle (1 crédit)
- 6-628-02 Théorie et pratique de l'échantillonnage (1 crédit)
- 6-698-xx Séminaire en intelligence d'affaires
- 6-701-03 Technologies de l'intelligence d'affaires
- 6-710-01 Analyse et réingénierie des processus d'affaires
- 6-720-01 Modélisation des systèmes d'information et de la connaissance
- 6-750-00 Algorithmique et programmation objet : applications en gestion
- 80-615-91 Classification automatique : modèles, algorithmes et applications
- 80-617-00 Devis expérimentaux et méthodes statistiques pour la recherche quantitative en gestion
- 80-621-07 Analyse de données longitudinales et de survie

COURS AU CHOIX

Cheminement avec mémoire : maximum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : maximum 6 crédits

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-067-02 Atelier de recherche en intelligence d'affaires

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

- 6-002-08 Projet supervisé

Option logistique

Objectifs

La logistique regroupe les fonctions d'approvisionnement, d'entreposage et de distribution des biens depuis les fournisseurs de matières premières jusqu'aux consommateurs finals. Son importance économique est considérable : diverses études évaluent en effet à plus de 10 % la proportion des seuls coûts de transport dans le coût total d'un bien. Relevant à la fois de la gestion des opérations, de la recherche opérationnelle et du marketing, la logistique requiert également des connaissances de base en technologies de l'information. L'option vise à former des gestionnaires possédant une vision intégrée des différents volets de la logistique ainsi qu'une connaissance approfondie des principaux outils d'aide à la décision utilisés dans le domaine. Les diplômés de cette nouvelle option ayant débuté à l'automne 2000 travailleront comme spécialistes en logistique pour de grandes entreprises de fabrication, de distribution ou de commerce de détail, ou comme analystes auprès de sociétés de services-conseils.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

3-525-04 Logistique

3-610-97 Applications de la recherche opérationnelle

Structure de l'option logistique (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (6 crédits)

6-515-03 Chaîne logistique : fondements et tendances

6-520-00 Planification et contrôle de systèmes logistiques

COURS DE L'OPTION

Bloc 1

Cheminement avec mémoire : minimum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : minimum 9 crédits

4-502-03 Gestion des opérations de transport

4-507-07 Gestion de projets logistiques

6-107-03 Marketing et distribution

6-501-08 Gestion des systèmes d'entreposage

6-512-93 Gestion de la conception et de l'amélioration des systèmes opérationnels

6-530-03 Stratégie d'approvisionnement

Bloc 2

Cheminement avec mémoire : minimum 3 crédits

Cheminement avec projet supervisé : minimum 9 crédits

- 6-606-00 Optimisation classique et heuristiques modernes
- 6-710-09 Analyse et réingénierie des processus d'affaires
- 6-720-01 Modélisation des systèmes d'information et de la connaissance
- 6-750-00 Algorithmique et programmation objet : applications en gestion
- 80-610-99 Optimisation dynamique en gestion
- 80-630-00 Programmation linéaire et en nombres entiers
- 80-632-05 Extensions de la programmation linéaire et applications en gestion
- 80-650-00 Distributique

COURS AU CHOIX (maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-056-02 Atelier de recherche en logistique

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

- 6-002-08 Projet supervisé

Option management

Objectifs

Cette option s'adresse à des candidats qui désirent travailler comme conseillers internes ou externes en gestion de l'entreprise. On retrouve de tels spécialistes dans les groupes « organisation » et les services de planification des grandes entreprises, dans certains services de la fonction publique de même que dans plusieurs bureaux de conseillers en gestion.

Cette option permet le développement de compétences distinctives qui reposent sur la théorie des organisations et qui préparent à l'intervention.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Structure de l'option management (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (6 crédits)

6-436-09 Management: théories et pratiques

6-410-89 Approches interdisciplinaires dans l'étude des problèmes humains de la gestion

COURS DE L'OPTION (6 crédits)

Bloc 1

Cheminement avec mémoire : minimum 0 crédits maximum 6 crédits

Cheminement avec projet supervisé : 6 crédits

6-408-84 Gestion stratégique et politiques générales

6-415-95 La consultation en gestion

Bloc 2

Cheminement avec mémoire : minimum 3 crédits maximum 12 crédits

Cheminement avec projet supervisé minimum 15 crédits maximum 21 crédits

6-401-97 Leadership et analyses de cas

6-402-81 Théorie des organisations

6-403-99 Outils de soutien et d'intervention en développement des organisations

6-404-81 Design des organisations

6-405-85 Qualité de vie et nouvelles formes d'organisation du travail

6-406-89 Théories de la décision

6-407-06 Gestion comparée

6-411-92 Le changement dans les organisations

6-412-08 Management de l'innovation et de la création

6-420-93 Crises et organisations

6-430-05 Approches et outils contemporains en stratégie

6-499-xx Séminaire en management

COURS AU CHOIX (minimum 0 crédit, maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme. Dans certains cas, le responsable d'option peut recommander qu'un cours de troisième B.A.A., exigé comme préparation à l'option, soit transféré au programme de M. Sc. comme cours au choix.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES**Cheminement avec mémoire (24 crédits)**

6-018-02 Mémoire

6-040-02 Atelier de recherche en management

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

6-002-08 Projet supervisé

Option marketing

Objectifs

L'option marketing a pour but de former des gestionnaires spécialisés dans l'analyse des activités commerciales de l'entreprise.

La formation des étudiants est axée sur :

- l'étude systématique des outils d'analyse qualitative et quantitative les plus utilisés en marketing;
- l'acquisition d'une solide compréhension du fonctionnement des marchés et de l'effet sur ces marchés des activités de marketing et du macro-environnement;
- la maîtrise des étapes de recherche appliquée et de consultation en marketing.

Les diplômés de l'option seront formés pour travailler dans des entreprises privées et des organismes publics, notamment à titre d'analyste et d'expert-conseil.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 2-107-97 Comportement du consommateur
- 3-101-84 Recherche commerciale
- 3-670-07 Techniques quantitatives en marketing

Structure de l'option marketing (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS DE L'OPTION

Cheminement avec mémoire : minimum 15 crédits, maximum 18 crédits

**Cheminement avec projet supervisé : minimum 30 crédits, maximum 33 crédits
dont un minimum de 9 crédits de cours méthodologiques***

Bloc 1 Gestion du Marketing

- 6-014-07 Marketing et mondialisation
- 6-103-05 Communication marketing et marques
- 6-104-05 Gestion des produits et de l'innovation
- 6-108-07 Processus de marketing stratégique
- 6-106-06 Commerce de détail sur Internet
- 6-109-07 Marketing d'affaires
- 6-115-99 Marketing de services
- 6-107-03 Marketing et distribution

Bloc 2 Analyse de recherche en marketing

- 6-100-76 Comportement du consommateur
- 6-101-03 Anthropologie de la consommation
- 6-102-03 Modèles quantitatifs en marketing
- 6-105-03 Analyse des bases de données en marketing*
- 6-151-80 Séminaire d'analyse de la demande*
- 6-165-95 Séminaire sur la recherche qualitative en marketing*
- 6-199-xx Séminaire d'analyse en marketing*
- 6-602-07 Analyse multidimensionnelle appliquée*

Bloc 3 Autres cours méthodologiques

- 6-600-09 Techniques d'exploitation de données (data mining)
- 6-603-03 Introduction aux modèles d'équations structurelles (1 crédit)
- 6-605-97 Statistique descriptive en gestion
- 6-626-02 Statistique exploratoire (1 crédit)
- 6-627-02 Statistique textuelle (1 crédit)
- 6-628-02 Théorie et pratique de l'échantillonnage (1 crédit)
- 80-130-99 Application de la théorie des jeux

COURS AU CHOIX (minimum 0 crédit, maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES**Cheminement avec mémoire (24 crédits)**

- 6-018-02 Mémoire
- 6-010-02 Atelier de recherche en management

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

- 6-002-08 Projet supervisé

Option technologies de l'information

Objectifs

Tant les cours de cette option que le mémoire ou le projet supervisé visent à former un spécialiste en technologies de l'information. Celui-ci est appelé à analyser les besoins en information des différents secteurs de l'entreprise et à concevoir des systèmes d'information ou à améliorer ceux qui existent déjà. Il est amené à gérer les ressources informatiques tant en ce qui a trait au hardware (achats, réquisitions, cahier des charges, soumissions, etc.) qu'au software (banque de données, organisation, sécurité, etc.). Il se doit donc de connaître les derniers développements dans ces deux domaines. De plus, il saura reconnaître les occasions de développement pour son entreprise.

Programme Virtuose

Les étudiants de l'option « technologies de l'information » doivent posséder un ordinateur portable, certains des cours de l'option utilisant des logiciels spécialisés que l'étudiant installera sur son ordinateur.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information
- 2-720-99 Bases de données de l'entreprise
- 2-750-04 Algorithmique et programmation en gestion

Structure de l'option technologies de l'information (45 crédits)

Choix entre deux cheminements : avec mémoire ou avec projet supervisé

COURS OBLIGATOIRE DU PROGRAMME (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES DE L'OPTION (9 crédits)

- 6-702-09 Implantation des TI dans les organisations
- 6-710-09 Analyse et réingénierie des processus d'affaires
- 6-720-01 Modélisation des systèmes d'information et de la connaissance

COURS DE L'OPTION

Bloc 1

Cheminement avec mémoire : 6 crédits

Cheminement avec projet supervisé : minimum 6 crédits

- 6-700-03 Les TI et l'entreprise numérique
- 6-735-06 Gestion de projets TI
- 6-750-00 Algorithmique et programmation objet : applications en gestion

Bloc 2 (3 crédits)

- 6-780-09 Réalisation des systèmes d'information : progiciels intégrés
OU
- 6-785-01 Réalisation des systèmes d'information : technologies internet

Bloc 3

Cheminement avec projet supervisé : minimum 3 crédits

- 6-701-03 Technologies de l'intelligence d'affaires
- 6-712-02 Design de marchés électroniques
- 6-799-xx Séminaire en systèmes d'information

Bloc 4

Cheminement avec projet supervisé : maximum 6 crédits

- 6-409-07 Atelier d'analyse de données qualitatives (1 crédit)
- 6-411-92 Le changement dans les organisations
- 6-415-95 La consultation en gestion
- 6-603-03 Introduction aux modèles d'équations structurelles (1 crédit)
- 6-604-03 Analyse des données de questionnaires (1 crédit)
- 6-622-02 Devis expérimentaux pour la recherche en gestion (1 crédit)
- 6-625-02 Régression linéaire appliquée (1 crédit)
- 6-626-02 Statistique exploratoire (1 crédit)
- 6-627-02 Statistique textuelle (1 crédit)
- 6-628-02 Théorie et pratique de l'échantillonnage (1 crédit)

COURS AU CHOIX (maximum 3 crédits)

L'étudiant choisit habituellement ses cours au choix parmi ceux du programme de M. Sc. et de Ph. D. Il peut toutefois choisir 3 crédits de cours parmi ceux de troisième année du B.A.A., ou parmi les cours des programmes d'études de 2^e cycle de l'Université de Montréal ou ailleurs. Ce choix doit être approuvé par le responsable d'option et la direction du programme.

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

- 6-018-02 Mémoire
- 6-071-02 Atelier de recherche en systèmes d'information

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

- 6-002-08 Projet supervisé

Option en méthodes analytiques de gestion

Objectifs

Cette option vise à former des spécialistes capables de mettre en application différentes techniques de la recherche opérationnelle nécessaires à une prise de décision efficace, qui permettent d'améliorer la performance des organisations dans un contexte d'économie de la connaissance et dans un environnement d'affaires de plus en plus compétitif. Il s'agit d'un programme d'étude technique orienté vers les applications en gestion. Ce programme vise tout particulièrement le développement de modèles quantitatifs pour appuyer le gestionnaire dans la prise de décisions stratégiques et tactiques.

Dans le cadre de ce programme, les étudiants développeront les habiletés requises pour entreprendre une carrière prometteuse en tant qu'analyste quantitatif au sein d'une organisation, ou en tant que consultant.

Les cheminements avec mémoire et projet supervisé sont possibles.

Cours de préparation

Le responsable de l'option peut imposer des cours de premier cycle à un candidat au moment de son admission lorsqu'il juge que la formation antérieure de ce dernier ne satisfait pas aux exigences de l'option et du profil choisi. Ces cours sont généralement suivis au baccalauréat. Par ailleurs, la direction du programme peut aussi imposer des cours de propédeutique lorsque la formation antérieure du candidat est dans une discipline autre que l'administration.

Liste des cours de préparation à l'option

- 2-603-97 Mathématiques linéaires
- 3-620-00 Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion

Structure de l'option méthodes analytiques de gestion (45 crédits) Cheminement avec mémoire

Cours obligatoire du programme (3 crédits)

- 6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

Cours obligatoire de l'option (9 crédits)

- 6-617-09 Modélisation de systèmes complexes
- 6-606-09 Optimisation non linéaire et métaheuristiques
- 80-630-00 Programmation linéaire et en nombres entiers

Cours de l'option

Bloc 1 (minimum 6 crédits, maximum 9 crédits)

- 6-615-09 Analyse de décision
- 6-616-09 Applications de l'exploitation de données en gestion
- 6-618-09 Sujets spéciaux et applications de l'analyse quantitative
- 80-130-99 Applications de la théorie des jeux
- 80-610-99 Optimisation dynamique en gestion
- 80-615-91 Classification automatique : modèles, algorithmes et applications
- 80-632-09 Optimisation de réseaux d'entreprise
- 80-650-00 Distributique

Bloc 2 (minimum 0 crédit, maximum 3 crédits)

- 6-102-03 Modèles quantitatifs en marketing
- 6-415-95 La consultation en gestion
- 6-520-00 Planification et contrôle de systèmes logistiques
- 6-602-07 Analyse multidimensionnelle appliquée
- 6-700-03 Les TI et l'entreprise numérique

6-918-08 Information comptable, décision et contrôle

80-816-03 Économétrie appliquée

Cours au choix (minimum 0 crédit, maximum 3 crédits)

AUTRES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

Cheminement avec mémoire (24 crédits)

6-018-02 Mémoire

6-066-09 Atelier de recherche

Structure de l'option méthodes analytiques de gestion (45 crédits) Cheminement avec projet supervisé

Cours obligatoire du programme (3 crédits)

6-001-76 Économie et organisation de l'entreprise

Cours obligatoires de l'option (9 crédits)

6-617-09 Modélisation de systèmes complexes

6-606-09 Optimisation non linéaire et métaheuristiques

80-630-00 Programmation linéaire et en nombres entiers

Cours de l'option

Bloc 1 (minimum 15 crédits, maximum 24 crédits)

6-615-09 Analyse de décision

6-616-09 Applications de l'exploitation de données en gestion

6-618-09 Sujets spéciaux et applications de l'analyse quantitative

80-130-99 Applications de la théorie des jeux

80-610-99 Optimisation dynamique en gestion

80-615-91 Classification automatique : modèles, algorithmes et applications

80-632-09 Optimisation de réseaux d'entreprise

80-650-00 Distributique

Bloc 2 (minimum 0 crédit, maximum 9 crédits)

6-102-03 Modèles quantitatifs en marketing

6-415-95 La consultation en gestion

6-520-00 Planification et contrôle de systèmes logistiques

6-602-07 Analyse multidimensionnelle appliquée

6-700-03 Les TI et l'entreprise numérique

6-918-08 Information comptable, décision et contrôle

80-816-03 Économétrie appliquée

Cours au choix (minimum 0 crédit, maximum 9 crédits)

AUTRE ACTIVITÉ OBLIGATOIRE

Cheminement avec projet supervisé (9 crédits)

6-002-08 Projet supervisé

Règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal

Programme de M. Sc.

Les pages qui suivent contiennent des extraits du Règlement général des programmes universitaires de HEC Montréal dont le sigle est HEC, des règles et marches à suivre administratives dont le sigle est ADM et le Règlement pédagogique propre au programme dont le sigle est PGM. Seuls les articles s'appliquant au programme de M. Sc. apparaissent dans le présent annuaire. Par conséquent, la numérotation de ces articles peut être discontinuée.

TABLE DES MATIÈRES

1	DÉFINITIONS.....	2
2	CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS ET D'ÉTUDIANTES.....	4
3	ADMISSION	4
4	RECONNAISSANCE D'ACQUIS.....	7
5	LANGUE DES ÉTUDES.....	8
6	SCOLARITÉ	9
7	INSCRIPTION	10
8	MODIFICATION DE L'INSCRIPTION.....	13
9	ÉVALUATION.....	14
10	EXAMENS.....	17
11	RÉSULTATS	18
12	PLAGIAT ET FRAUDE.....	19
13	CONDITIONS DE POURSUITE, PROMOTION, EXCLUSION	21
14	RÉADMISSION	22
15	GRADE, DIPLÔME, CERTIFICAT ET ATTESTATION	22
16	FRAIS DE SCOLARITÉ.....	22
17	CARTE D'ÉTUDIANT	23
18	STANDARDS INFORMATIQUES, HEC EN LIGNE ET COURRIER ÉLECTRONIQUE.....	23
19	PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	24
20	CHANGEMENT AU FICHIER SOCIAL DE L'ÉTUDIANT OU DE L'ÉTUDIANTE.....	25
21	RÈGLES ET MARCHES À SUIVRE.....	25

1 DÉFINITIONS

HEC Le règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal renvoie aux définitions suivantes.

1.1 Abandon de cours

L'abandon de cours est l'action de se retirer d'un cours.

1.2 Année universitaire

L'année universitaire s'étend sur douze mois et compte trois trimestres :

- a) le trimestre d'automne : de la fin d'août à la fin de décembre inclusivement;
- b) le trimestre d'hiver : du début de janvier à la fin avril inclusivement;
- c) le trimestre d'été : du début de mai à la fin d'août inclusivement.

Certains cours peuvent être concentrés sur une plus courte période à l'intérieur d'un trimestre ou chevaucher plus d'un trimestre.

1.3 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte par lequel on atteste le succès ou la participation à un ou à plusieurs cours ou activités pédagogiques.

1.4 Certificat

Le certificat est un acte attestant la réussite d'un programme d'études de 1er cycle de 30 crédits dans une même discipline ou un même champ d'études.

1.5 Concomitant

Un concomitant est un cours qui doit être suivi avant ou en même temps que le cours concerné.

1.6 Crédit

Le crédit est une unité qui permet d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour l'atteinte des objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel.

Par exemple, un crédit représente :

- a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- c) trois heures par semaine consacrées à une activité encadrée pendant un trimestre.

1.7 Cycle d'études

L'enseignement universitaire est divisé en 3 cycles. Le 1er cycle constitue le 1er niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de bachelière ou de bachelier. Il comprend également les programmes de certificat. Le 2e cycle constitue le 2e niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de maître. Il comprend également les programmes de diplômes et le microprogramme en expertise professionnelle - CGA. Le 3e cycle constitue le 3e niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de docteure ou docteur.

1.8 Diplôme d'études supérieures spécialisées

Le diplôme d'études supérieures spécialisées est un acte attestant la réussite d'un programme d'études de 2e cycle de 30 crédits dans une même discipline ou un même champ d'études.

1.9 Dispense

Lorsqu'une substitution est accordée, le cours qui n'a pas à être suivi s'appelle une dispense. Ce cours, auquel aucun crédit n'est rattaché, est identifié sur le relevé de notes par la remarque « DI ».

1.10 Équivalence

Il y a équivalence lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant ou une étudiante satisfont aux exigences d'un cours de son programme. L'équivalence accorde la reconnaissance de crédits de cours sans que ce cours ait à être suivi ou remplacé par l'étudiant qui a obtenu l'équivalence.

1.11 Étudiant ou étudiante libre

L'étudiant libre n'est pas candidat à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat et ne satisfait pas nécessairement à toutes les conditions d'admission du programme. Il ne peut s'inscrire qu'à quelques cours, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme concerné, et il en subit toutes les formes d'évaluation.

1.12 Étudiante ou étudiant régulier

L'étudiant régulier vise l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat de l'École. Il doit satisfaire aux conditions d'admission et aux exigences pédagogiques spécifiées pour le grade, le diplôme ou le certificat visé. Il est inscrit à un ou plusieurs cours et en subit toutes les formes d'évaluation.

1.13 Étudiante ou étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est admis dans un programme d'études d'un autre établissement universitaire et s'inscrit à un ou plusieurs cours à l'École. Il est soumis aux règles d'évaluation de l'École pour chacun de ces cours.

1.14 Examen différé

L'examen différé est un examen autorisé par la direction du programme à la suite d'une absence motivée à un examen final.

1.15 Examen final

L'examen final se tient à la fin du trimestre ou de la période, et couvre normalement toute la matière vue pendant le cours.

1.16 Examen intratrimestriel

L'examen intratrimestriel se tient à la mi-trimestre ou à la mi-période et couvre la matière vue dans la première moitié du cours.

1.17 Exemption

Il y a exemption lorsque des activités de formation ou la somme de l'expérience professionnelle d'un candidat ou d'une candidate lui ont permis d'acquérir les connaissances que lui apporterait normalement un cours de son programme. L'exemption accorde la reconnaissance de crédits de cours sans que ce cours ait à être suivi ou remplacé par l'étudiant qui a obtenu l'exemption.

1.18 Grade

Le grade est un titre universitaire conféré à une personne. L'Université confère à un étudiant le grade de bachelier ou de bachelière, de maître, de docteur ou de docteure pour sanctionner la réussite d'un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, selon le cas.

1.19 Interrogation et test

Une interrogation ou un test couvrent une portion limitée de matière, sont de courte durée et se déroulent généralement durant une partie d'une séance d'un cours.

1.20 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de 2^e cycle.

1.21 Microprogramme

Un microprogramme est un programme de moins de 30 crédits qui donne lieu à une attestation d'études.

1.22 Période

Une période correspond généralement à six semaines de cours excluant les examens. Il y a généralement trois périodes dans un trimestre.

1.23 Préalable

Un préalable est un cours qui doit nécessairement être réussi avant que l'étudiant ou l'étudiante ne puisse suivre le cours concerné. À moins d'indications contraires, les préalables sont des préalables absolus.

1.24 Projet supervisé

Le projet supervisé donne lieu à un exposé écrit rédigé dans le cadre d'une activité d'intégration de plusieurs cours d'un programme de 2^e cycle. Le projet supervisé peut être réalisé en entreprise ou à l'université.

1.25 Stage

Période de formation pratique qui constitue un complément d'apprentissage pertinent dans le cadre d'un programme d'études.

1.26 Substitution

Il y a substitution lorsqu'une activité de formation ou une expérience professionnelle valable peut remplacer un cours du programme de formation de l'étudiant qui en fait la demande. La substitution accorde la possibilité ou l'obligation de remplacer le cours du programme de l'étudiant par un ou plusieurs cours.

1.27 Thèse

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

1.28 Travail dirigé

Le travail dirigé est un travail d'analyse approfondi effectué dans le cadre d'un programme de 2e cycle.

1.29 Trimestre

Un trimestre correspond généralement à quatorze semaines de cours incluant les examens. Le trimestre d'été est généralement d'une plus courte durée. Un trimestre d'activité est un trimestre durant lequel l'étudiant suit un ou des cours ou poursuit des activités de recherche ou toute autre activité encadrée par un professeur (par exemple : un projet supervisé, un travail dirigé ou un stage).

2 CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS ET D'ÉTUDIANTES

HEC L'École inscrit à ses cours des étudiants réguliers à temps complet ou à temps partiel, des étudiants libres et des étudiants visiteurs. Tous les étudiants et étudiantes doivent respecter les règlements de l'École.

2.1 Étudiante ou étudiant régulier

HEC L'étudiant régulier suit des cours dans le programme dans lequel il a été admis.

2.2 Étudiant et étudiante libre et étudiante et étudiant visiteur

HEC L'École n'est pas tenue d'accepter un étudiant libre ou un étudiant visiteur dans ses cours. Lorsqu'un étudiant libre ou un étudiant visiteur veut s'inscrire comme étudiant régulier, l'École n'est pas tenue de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur.

2.3 Auditeur et auditrice

HEC L'auditeur est une personne qui, sans être candidate à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, s'inscrit à un cours sans en subir toutes les formes d'évaluation. L'École n'accepte aucun auditeur dans ses cours.

3 ADMISSION

3.1 Demande d'admission

ADM Le candidat ou la candidate qui désire s'inscrire aux cours d'un programme doit d'abord soumettre une demande d'admission qu'il peut remplir en ligne à www.hec.ca.

Le candidat doit s'assurer qu'il satisfait aux conditions d'admissibilité du programme choisi avant de remplir sa demande. Il doit également faire parvenir les pièces et les frais exigés.

ADM Une demande d'admission peut être soumise en tout temps. Cependant le candidat qui désire être admis pour un trimestre déterminé doit soumettre sa demande avant la date limite publiée par l'École pour ce trimestre.

ADM L'étudiant qui fait une demande d'admission au programme de M. Sc. doit indiquer l'option dans laquelle il désire être admis. Il doit également préciser s'il opte pour un cheminement avec mémoire ou avec projet supervisé, et s'il y a lieu, le profil.

HEC Toute falsification d'un document ou l'usage d'un faux document soumis lors de l'admission, toute déclaration mensongère ou toute omission de donner un renseignement requis peut entraîner l'annulation de l'admission ou de l'inscription à l'École.

3.2 Conditions d'admissibilité

Études canadiennes

PGM Pour être admissible comme étudiant régulier, le candidat ou la candidate doit :

- être titulaire du baccalauréat en administration des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent par la direction du programme;
- et avoir obtenu, au cours de ses études de 1er cycle, une moyenne générale d'au moins 2,7 ou l'équivalent. Il faut entendre par équivalent à 2,7 la moyenne minimale exigée par l'université d'origine pour l'admission de ses propres étudiants dans un programme de 2e cycle;

Études faites à l'étranger

– pour des études faites à l'étranger dans le système français ou un système qui s'en inspire, être titulaire d'un diplôme en gestion ou d'un diplôme jugé équivalent obtenu à la suite d'au moins quatre années d'études universitaires après le baccalauréat avec une moyenne d'au moins 12 sur 20 pour l'ensemble des années universitaires. Exceptionnellement, un candidat ayant réussi trois années d'études universitaires couronnées d'un diplôme avec d'excellents résultats académiques et ayant obtenu d'excellents résultats aux tests GMAT ou TAGE-MAGE pourra être considéré pour une admission accélérée comprenant normalement un trimestre de cours préparatoire;

Passer obligatoirement, dans les délais prévus, l'un ou l'autre des tests suivants :

- le Test d'Aptitude aux Études de Gestion (TAGE-MAGE);
- le Graduate Management Admission Test (GMAT).

Les candidats ayant complété au moins 45 crédits d'un 1er cycle canadien ou au moins 30 crédits d'un 2e cycle canadien, sont dispensés de ces tests.

Les résultats obtenus à l'un ou l'autre de ces tests doivent être disponibles pour l'analyse de la demande. La direction du programme refusera d'analyser la demande d'admission d'un candidat qui n'aurait pas fait l'un ou l'autre de ces tests. Les tests ne doivent pas avoir été passés il y a plus de cinq ans.

De plus, tous les candidats sont soumis aux conditions suivantes :

- posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise;

Passer obligatoirement, s'il n'a jamais fait un programme d'études en français, le test suivant :

- le Test de Français International (TFI). Un résultat d'au moins 750 sera exigé. L'étudiant admis à la suite de la passation du Test TFI sera dispensé de faire la partie 1 du test ORTHOGRAM, exigé pour obtenir le diplôme de M. Sc. (voir article 13.2 Promotion).

– avoir réussi à un ensemble de cours qui, de l'avis du directeur du programme et du responsable de l'option à laquelle le candidat demande à être admis, constitue une préparation suffisante.

Un étudiant ne peut être inscrit simultanément dans deux programmes qui mènent à un grade, sauf si le directeur du programme l'y autorise.

PGM Pour être admissible à titre d'étudiant libre, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1er cycle ou l'équivalent. Est aussi admissible le diplômé du programme qui désire parfaire ses connaissances.

PGM Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, le candidat doit avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies et avoir obtenu l'autorisation de la direction des programmes auxquels ces activités sont rattachées. L'étudiant visiteur poursuit ses études dans un programme de même cycle ou supérieur d'une autre université participant à l'entente interuniversitaire ou aux protocoles d'échanges signés entre un établissement universitaire et l'École.

3.3 Informations particulières pour les étudiantes et étudiants étrangers

Étudiants dont le programme d'études est d'une durée totale de plus de six mois

ADM Les ressortissants étrangers qui veulent étudier au Québec doivent répondre à certaines exigences du gouvernement du Québec, en plus de se soumettre aux formalités imposées par le gouvernement du Canada. Ainsi les étudiants étrangers doivent généralement obtenir en premier lieu un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) puis un Permis de séjour pour étudiant. Dans certains cas, un visa d'entrée du gouvernement du Canada peut être obligatoire. Ces autorisations d'entrée et de séjour s'obtiennent obligatoirement avant l'arrivée au Canada et ne sont délivrées généralement que pour des études à temps complet.

Après avoir reçu l'offre officielle d'admission de HEC Montréal, l'étudiant doit s'adresser aux autorités québécoises et à la mission diplomatique canadienne rattachée au territoire où il réside. L'étudiant devra démontrer qu'il est admis à HEC Montréal et qu'il dispose de ressources financières suffisantes.

Étudiants dont le séjour est d'une durée totale de six mois ou moins

ADM Depuis le 1er juillet 2002, les ressortissants étrangers dont le programme d'études est d'une durée totale de six mois ou moins n'ont plus besoin du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ni du Permis de séjour pour étudiant. Toutefois, les résidents de certains pays doivent obtenir un visa de résident temporaire avant de quitter leur pays.

L'étudiant qui prévoit poursuivre ses études dans un autre programme après avoir terminé le programme de courte durée a avantage à faire une demande de CAQ et de Permis d'études avant de venir au Canada.

3.4 Réponse à la demande d'admission

HEC L'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats admissibles.

ADM Un avis écrit de confirmation ou de refus d'admission est transmis au candidat dans des délais raisonnables. Dans certains cas, la confirmation d'admission reste conditionnelle à la présentation de documents officiels ou à l'obtention du grade, du diplôme ou du certificat qui appuie la demande.

ADM Au programme de M. Sc., l'offre d'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription pour le même trimestre.

3.5 Changement d'option

ADM L'étudiant qui désire changer d'option doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. La direction du programme accepte ou refuse la demande.

3.6 Changement de cheminement

ADM L'étudiant qui souhaite changer de cheminement dans son programme de M. Sc. doit remplir le formulaire d'admission abrégé et le faire approuver par son responsable d'option et par la direction du programme. S'il est accepté, le changement entrera en vigueur le trimestre suivant la demande, sauf si la demande est faite avant la date limite d'abandon avec remboursement (voir article 8.3).

3.7 Passage direct au Ph. D.

PGM Un étudiant du programme de M. Sc. peut être admis directement au Ph. D. dans la même institution sans avoir complété les exigences de sa maîtrise. La décision d'admission est prise par le Comité conjoint, selon l'excellence du dossier universitaire de l'étudiant. Cet étudiant peut faire reconnaître dans sa phase II un maximum de deux cours qu'il a suivis dans sa scolarité de maîtrise, selon les plans de cours et les résultats obtenus.

PGM Pour bénéficier du passage direct à HEC Montréal :

- a) l'étudiant doit avoir terminé au moins 21 crédits de sa scolarité de maîtrise et avoir obtenu une moyenne générale nettement supérieure à la moyenne de son option;
- b) l'étudiant doit être proposé par un professeur agrégé ou titulaire qui accepte de l'encadrer pour la réalisation de ses études doctorales;
- c) l'étudiant doit poursuivre son doctorat dans le même champ de spécialisation que la maîtrise ou dans un champ très connexe.

PGM L'étudiant admis en vertu des deux articles précédents et qui :

- a) a réussi ses cours de doctorat;
- b) a réussi l'examen de synthèse (épreuves écrite et orale) peut, sur recommandation de la direction du programme, obtenir le grade de maîtrise s'il en fait une demande justifiée et s'il se conforme aux modalités administratives fixées par HEC Montréal. Normalement, la maîtrise (M. Sc.) est accordée seulement dans le cas de l'abandon des études doctorales.

Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, la direction du programme, sur recommandation du Comité des programmes, propose des modalités à imposer à l'étudiant pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise.

4 RECONNAISSANCE D'ACQUIS

4.1 Demande de reconnaissance d'acquis

HEC L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite obtenir des équivalences, des exemptions ou des substitutions doit en faire la demande à la direction du programme concerné avant sa première inscription dans le programme.

ADM La demande doit être transmise au Registrariat sur le formulaire approprié accompagnée des pièces suivantes :

– l'original du dernier relevé de notes officiel ou une copie certifiée conforme par l'établissement d'enseignement qui délivre le relevé de notes (à moins que ce document n'accompagne la demande d'admission);

– l'annuaire de l'année concernée ou une attestation officielle comportant :

- la description du programme d'études;
- la description sommaire du ou des cours, telle qu'elle a été publiée dans l'annuaire concerné;
- le plan détaillé de chacun des cours;
- les conditions de réussite;
- le nombre de crédits ou le nombre d'heures rattachés aux cours concernés, si cette information ne figure pas sur le relevé de notes;
- le nom de l'enseignant responsable du cours;
- la liste officielle des imprimés obligatoires utilisés pour le cours et des travaux effectués.

– à la demande de l'École, une preuve délivrée par l'établissement d'origine attestant qu'un ou plusieurs des cours suivis n'ont pas servi et ne serviront pas à l'obtention d'un diplôme.

Ces documents ne sont pas requis lorsque les cours ont été suivis à HEC Montréal.

HEC Les demandes d'équivalences, d'exemptions et de substitutions sont transmises à la direction du programme. La reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi et sur le résultat obtenu. Après étude, la demande peut être acceptée, refusée ou encore acceptée à la condition que l'étudiant remplisse certaines exigences additionnelles.

ADM La demande d'équivalence ou d'exemption est analysée une fois l'étudiant admis au programme. La direction du programme informe l'étudiant de la décision prise.

HEC En cas d'équivalence ou d'exemption, les crédits sont accordés, mais le résultat obtenu dans chaque cours ne figure pas sur le relevé de notes et ne participe pas à la moyenne des cours.

4.2 Limites

HEC Une équivalence ne peut être demandée que pour des cours déjà suivis, réussis et crédités dans un établissement universitaire dans un programme de niveau jugé équivalent ou supérieur. La demande ne peut porter que sur des activités réalisées dix ans ou moins avant la date de l'acceptation de l'étudiant dans le programme. Un seuil minimal de réussite peut être exigé pour accorder l'équivalence, l'exemption ou la substitution.

HEC L'étudiant doit, dans tous les cas, suivre et réussir au moins 50 % des crédits de cours du programme auquel il est admis, s'il désire obtenir le diplôme de ce programme.

HEC Sous réserve des exceptions prévues dans certains programmes, le nombre maximal de crédits d'équivalences et d'exemptions que l'étudiant est autorisé à recevoir est limité à 50 % des crédits de son programme. Ce maximum sera réduit à 20 % des crédits de son programme lorsque les cours proposés pour justifier l'équivalence auront déjà servi à obtenir un diplôme de niveau jugé équivalent ou supérieur.

PGM Des exemptions sont possibles dans l'option contrôle de gestion, et ce, en vertu de l'entente intervenue entre HEC Montréal et l'Ordre des CMA. À cet effet, l'étudiant qui aura réussi les 7 modules de la formation professionnelle de l'ordre des CMA pourra obtenir jusqu'à 12 crédits en exemption.

5 LANGUE DES ÉTUDES

5.1 Exigences linguistiques

HEC La pleine maîtrise de la langue française et la bonne connaissance d'usage de la langue anglaise sont obligatoires pour la délivrance de la majorité des diplômes des 1^{er} et 2^e cycles de HEC Montréal. Quant à la connaissance de l'espagnol, celle-ci est encouragée mais reste facultative.

HEC Les tests ORTHOGRAM et HECTOPE permettent respectivement d'évaluer la maîtrise du français et la connaissance d'usage de l'anglais des affaires.

PGM Au programme de M. Sc., l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir la note minimale de C à chacun de ces tests pour l'obtention de son grade.

HEC L'étudiant peut subir ces tests autant de fois qu'il le désire, à condition d'en assumer les frais de passation. Le résultat du dernier test subi figurera sur son relevé de notes.

ADM L'étudiant qui réussit un cours d'appoint de français recommandé afin de combler les lacunes diagnostiquées à la suite de la passation du test ORTHOGRAM partie I peut obtenir une substitution. À la demande de l'étudiant, la note obtenue au cours sera substituée à celle obtenue à la section correspondante du test et le résultat sera recalculé. Si ce nouveau résultat global est de 60 points ou plus, l'étudiant n'a pas à refaire son test et il satisfait aux conditions pour ORTHOGRAM partie I.

HEC L'étudiant qui le désire peut subir une évaluation de sa compétence linguistique en espagnol (test ELENHEC) ou en une autre langue, le résultat apparaîtra au relevé de notes et pourra être retiré à la demande de l'étudiant.

ADM Avant de se présenter à l'un ou l'autre de ces tests, l'étudiant doit s'y inscrire et en acquitter les frais, s'il y a lieu.

5.2 Utilisation du français, de l'anglais et de l'espagnol dans les programmes de 2^e et 3^e cycles

Enseignement en français

HEC Matériel pédagogique. Les étudiants et les étudiantes disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en français, mais une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.).

Examens. Les questionnaires d'examens en classe et hors classe sont en français, mais ils peuvent faire appel à des documents, des textes, des sites Internet en anglais. Lors des examens, les étudiants rédigent leurs examens en français. Ils peuvent les rédiger en anglais avec l'approbation de l'enseignant.

Travaux. Les travaux des étudiants et des étudiantes sont rédigés en français. Ils peuvent les rédiger en anglais avec l'approbation de l'enseignant.

Enseignement en anglais (excluant les cours de langue)

HEC Matériel pédagogique. Les étudiants et les étudiantes disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en anglais.

Examens. Les questionnaires d'examens en classe et hors classe sont en anglais et les étudiants y répondent normalement en anglais. Les étudiants peuvent aussi y répondre en français. Ils ont aussi le droit d'utiliser un dictionnaire de traduction.

Travaux. Les travaux des étudiants sont rédigés normalement en anglais. Ils peuvent aussi être rédigés en français.

Enseignement en espagnol (excluant les cours de langue)

HEC Matériel pédagogique. Les étudiants et les étudiantes disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en espagnol ou en français et une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.).

Examens. Les questionnaires d'examens en classe et hors classe sont en espagnol et les étudiants y répondent normalement en espagnol. Les étudiants peuvent aussi y répondre en français. Ils ont aussi le droit d'utiliser un dictionnaire de traduction.

Travaux. Les travaux des étudiants sont rédigés normalement en espagnol. Ils peuvent aussi être rédigés en français.

Mémoires et thèses

HEC Les mémoires et les thèses sont rédigés en français. Ils peuvent être rédigés en anglais avec l'approbation de la direction du programme.

6 SCOLARITÉ

6.1 Sclarité du programme

PGM Le programme de maîtrise ès sciences de la gestion comporte un minimum de 45 crédits. Pour la M. Sc. avec mémoire, ces crédits sont répartis en 21 crédits de cours ou séminaires et 24 crédits de recherche pour la préparation et la rédaction du mémoire. Pour la M. Sc. avec projet supervisé, ces crédits sont répartis en 36 crédits de cours et 9 crédits pour la réalisation d'un projet supervisé.

Cours de préparation à l'option

Le responsable de l'option impose des cours de 1er cycle à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences de l'option à laquelle il demande son admission. Son admission en maîtrise est différée jusqu'à sa première inscription à un cours du programme de M. Sc. En cours d'études, une réévaluation du dossier de l'étudiant peut être faite par la direction du programme, sur recommandation du responsable de l'option, afin de modifier le nombre de crédits de préparation imposés à l'admission. L'étudiant qui désire qu'une telle réévaluation soit faite doit en faire la demande auprès du responsable de son option.

Cours de propédeutique

La direction du programme impose des cours de propédeutique de 1 crédit dans les différentes disciplines de la gestion (maximum de 9 cours de propédeutique) à un candidat admis avec un diplôme de 1er cycle dans un autre domaine que l'administration.

6.2 Durée des études

PGM La durée normale du programme de maîtrise est de 16 mois. La durée maximale est de cinq ans à partir de la date d'inscription initiale dans ce programme.

L'étudiant à qui le responsable de l'option a imposé des cours de préparation à l'option a un maximum d'un an pour réussir l'ensemble de ses cours de préparation.

6.3 Régime d'études

PGM Un étudiant inscrit au programme de M. Sc. avec mémoire est réputé à temps complet.

Au programme de M. Sc. avec projet supervisé, un étudiant est considéré à temps complet s'il est inscrit à au moins 9 crédits. Aux trimestres d'automne et d'hiver, il s'inscrit normalement à 12 crédits. L'étudiant est considéré à temps complet à 6 crédits pour le trimestre d'été. Les cours de préparation à l'option ainsi que les cours de propédeutiques sont assujettis à la même règle.

Les candidats sont priés de noter qu'au programme de M. Sc. les cours sont offerts principalement le jour.

6.4 Interruption d'études

HEC L'étudiante ou l'étudiant régulier est tenu de s'inscrire à tous les trimestres. En conséquence, dès qu'il omet de s'inscrire à un trimestre donné ou encore abandonne tous les cours auxquels il s'est inscrit à un trimestre précis, l'École considère qu'il est en interruption d'études.

Suspension d'études

PGM Lorsque l'étudiant prévoit interrompre ses études, il doit à l'avance en obtenir l'autorisation auprès de la direction du programme. Celle-ci analyse le bien-fondé de la demande et établit les modalités auxquelles l'étudiant devra se soumettre afin que sa réintégration lui soit assurée au moment de son retour. Les trimestres de suspension d'études sont exclus de tous les calculs de durée et de délai.

Abandon d'études

PGM L'étudiant qui interrompt ses études, sans autorisation préalable de la direction de son programme est

considéré comme étant en abandon d'études. S'il désire réintégrer le programme, il doit soumettre une demande de réadmission.

7 INSCRIPTION

7.1 Responsabilité de l'étudiant et de l'étudiante

HEC L'étudiant est responsable de la gestion de son cheminement. Pour avoir droit à son grade, son diplôme ou son certificat, il doit s'être conformé intégralement aux exigences de son programme d'études ainsi qu'aux règlements et marches à suivre de l'École.

7.2 Choix de cours

PGM Le choix de cours doit respecter la structure de l'option ainsi que celle du cheminement dans lequel l'étudiant est admis.

ADM L'étudiant à la M. Sc. dans le cheminement avec mémoire doit être inscrit à l'activité « Mémoire » à tous les trimestres, à partir de l'inscription initiale jusqu'au dépôt du mémoire.

Préalables

PGM En s'inscrivant à un cours, l'étudiante ou l'étudiant doit s'assurer qu'il respecte les exigences en ce qui a trait aux préalables, s'il y a lieu. Lorsque le résultat d'un préalable n'est pas encore disponible au moment où l'étudiant effectue son choix de cours pour un trimestre, l'étudiant doit s'inscrire en presumant qu'il a réussi ce préalable. Cependant si le résultat du ou des préalables s'avère être un échec, l'étudiant conservera l'obligation de réussir le préalable auquel il a échoué.

HEC L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

Conflit d'horaires

ADM L'étudiant doit éviter tout conflit d'horaires de cours ou d'exams.

Aide au choix de cours

ADM Tout étudiant peut obtenir de l'aide pour l'établissement de son choix de cours auprès de la direction administrative de son programme.

7.3 Autres activités obligatoires

Cheminement avec mémoire

PGM Les activités de recherche du programme de M. Sc. comportent l'inscription à un atelier de recherche non crédité et la rédaction obligatoire d'un mémoire de 24 crédits.

Atelier de recherche

PGM Bien que son format puisse varier d'une option à l'autre selon les besoins méthodologiques, l'atelier de recherche comporte des activités d'encadrement des travaux de recherche permettant à l'étudiant de progresser de manière concrète dans son mémoire.

Le responsable de l'option, en consultation avec le directeur du mémoire, établit le moment où l'étudiant pourra s'inscrire à l'atelier.

Mémoire

PGM L'étudiant doit choisir un sujet de recherche et doit s'assurer qu'un professeur accepte de le diriger dans son travail de recherche. Il doit faire approuver son choix de sujet et de directeur de recherche par le responsable de l'option et par la direction du programme. Il doit présenter, à cette fin, une proposition écrite sur le formulaire en usage. La candidature d'un étudiant prend fin si, après avoir cumulé 15 crédits, aucun professeur n'a accepté de l'encadrer. L'étudiant ne peut modifier son sujet de mémoire sans l'autorisation de son directeur de recherche, du responsable de l'option et de la direction du programme.

Un étudiant désirant changer de directeur de recherche doit en faire la demande auprès du responsable de l'option et de la direction du programme en indiquant les motifs. La direction du programme peut accepter ou refuser le changement. La candidature d'un étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit une autorisation de changement de directeur de recherche, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger dans ses travaux.

Pour bien comprendre les règles et modalités entourant la rédaction d'un mémoire, les formalités de dépôt et le processus d'évaluation, l'étudiant doit consulter le site Web de l'École.

Cheminement avec projet supervisé

PGM Le projet supervisé correspond à 9 crédits. Une fois inscrit au projet supervisé, l'étudiant doit le réaliser à l'intérieur d'un trimestre, mais peut, avec l'approbation du directeur de projet supervisé, prolonger l'inscription au projet supervisé au trimestre suivant pour une période maximale ne dépassant pas deux trimestres.

PGM L'étudiant est responsable de se trouver un projet supervisé et de s'assurer qu'un professeur accepte de l'encadrer.

ADM À cet égard, l'étudiant doit remplir le formulaire « Approbation de projet supervisé », le faire approuver par le directeur de projet supervisé de son encadrement, par le responsable d'option et par la direction du programme avant de débiter le projet. Une fois le projet supervisé approuvé, le Registrariat procède à l'inscription au trimestre spécifié sur le formulaire.

PGM La candidature d'un étudiant prend fin si, après avoir complété 24 crédits, aucun professeur n'a accepté de l'encadrer.

Un étudiant désirant changer de projet supervisé ou de professeur pour l'encadrer doit en faire la demande auprès du responsable de l'option et de la direction du programme en indiquant les motifs. La direction du programme peut accepter ou refuser le changement. La candidature d'un étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit une autorisation de changement, aucun professeur n'a accepté d'encadrer ses travaux.

Pour bien comprendre les règles et modalités entourant la réalisation d'un projet supervisé, l'étudiant doit consulter le site Web de l'École.

7.4 Demande d'inscription

Inscription à des cours

ADM L'étudiant doit s'inscrire directement dans HEC en ligne durant les périodes de choix de cours précisées dans le calendrier universitaire et en tenant compte de la période qui lui aura été fixée.

Il faut prendre note que :

- le nombre de places dans les cours est limité et il est recommandé à l'étudiant et à l'étudiante de soumettre sa demande dès le début de la période d'inscription;
- les cours dont le nombre d'inscriptions est insuffisant sont annulés et les droits de scolarité payés par l'étudiant seront crédités ou remboursés intégralement;
- l'inscription d'un étudiant étranger sera annulée s'il n'est pas en règle avec l'immigration et s'il n'est pas détenteur d'une assurance-maladie couvrant la durée du trimestre;
- l'École ne s'engage pas à accepter intégralement le choix de cours de l'étudiant. Elle se réserve le droit d'y apporter des modifications.

Inscription à un COURS-projet

ADM L'étudiant doit remplir le formulaire d'inscription à un cours-projet, le faire approuver par le professeur qui le dirigera et par la direction du programme. Une fois le cours-projet approuvé, le Registrariat procède à l'inscription. Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le professeur qui acceptera de superviser son cours-projet. Il doit être réalisé à l'intérieur d'un trimestre, mais peut, avec l'approbation du professeur responsable, être prolongé au trimestre suivant.

Frais

ADM L'étudiant doit acquitter les frais exigés tels qu'ils sont détaillés dans la table des frais publiée dans le site Web de l'École avant la date limite et consulter la section « Frais de scolarité » du présent règlement pour des informations additionnelles.

7.5 Inscription à des cours d'un autre programme ou d'un autre établissement universitaire

HEC L'étudiant ou l'étudiante de l'École qui voudrait suivre un ou des cours d'un autre programme ou d'un autre établissement universitaire et qui souhaite que ces cours contribuent à l'obtention de son grade, de son diplôme ou de son certificat devra préalablement être autorisé à s'y inscrire par la direction de programme. L'autorisation sera accordée lorsque le ou les cours choisis seront jugés compatibles avec les objectifs du programme; dans la mesure où l'étudiant ou l'étudiante réussira ce ou ces cours (voir article 9.7 Réussite d'un cours ou d'un atelier de recherche), on lui attribuera les crédits universitaires qui s'y rattachent.

PGM Sauf circonstances exceptionnelles à faire valoir, le nombre de crédits autorisé de la sorte n'excédera pas 3 crédits de cours.

Cours choisi dans une université québécoise

ADM L'étudiant doit remplir le formulaire électronique « Autorisation d'études hors établissement » disponible dans le site Web www.crepuq.qc.ca.

Il devra acquitter à l'École les droits de scolarité normalement exigés dans son programme d'études. Cependant, lorsque les droits de scolarité du cours demandé sont nettement supérieurs à ceux prévus par l'École, l'étudiant devra s'inscrire directement dans l'autre établissement après en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme.

Cours choisi dans une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École

ADM L'étudiant qui participe au programme d'échanges internationaux doit faire approuver son choix de cours par la direction du programme. Il devra acquitter à l'École les droits de scolarité normalement exigés dans son programme d'études.

Cours choisi dans tout autre université

ADM Après avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme, l'étudiant s'inscrira directement dans l'autre université et y acquittera les droits exigés.

7.6 Inscription à des cours hors programme

HEC L'inscription à des cours hors programme qui ne contribuent pas à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat doit être approuvée au préalable par la direction du programme. Sauf circonstances exceptionnelles à faire valoir, le nombre de crédits autorisés de la sorte ne pourra excéder 6 crédits par programme.

PGM Lorsqu'un étudiant désire que des cours qui ne font pas partie de son programme apparaissent à son dossier à titre de cours hors programme, il doit l'indiquer au moment de son inscription.

7.7 Inscription des étudiantes et des étudiants visiteurs

Étudiant d'une université québécoise

ADM L'étudiant ou l'étudiante qui poursuit ses études dans un programme d'une autre université participant à l'entente interuniversitaire peut s'inscrire à des cours des programmes de l'École. Lors de la période de choix de cours, l'étudiant doit remplir le formulaire électronique « Autorisation d'études hors établissement ».

Les droits de scolarité sont payables à l'université d'attache. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

Étudiant d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École

ADM L'étudiant ou l'étudiante qui poursuit ses études dans un programme d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École doit, lors de la période d'inscription, soumettre son choix de cours dans HEC en ligne. Les droits de scolarité sont payables à l'université d'attache. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

Étudiant de tout autre université

ADM L'étudiant ou l'étudiante doit fournir une lettre d'autorisation de son université d'attache spécifiant les cours demandés et remplir le formulaire « Demande d'admission » de HEC Montréal. Les droits de scolarité sont payables à l'École. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

7.8 Confirmation d'inscription et facture

Confirmation d'inscription

ADM Avant le début du trimestre, l'étudiant doit consulter son horaire de cours dans HEC en ligne pour connaître les salles de ses cours et les noms de ses professeurs.

Facture

ADM L'étudiant a la responsabilité de consulter son solde dans HEC en ligne. Avant la date limite de paiement des droits de scolarité, l'École adresse une facture à tout étudiant ou étudiante dont l'inscription est agréée en entier ou en partie. En cas d'inscription après la date limite de paiement, l'étudiant devra vérifier son solde dans HEC en ligne et acquitter ses droits de scolarité dans les dix jours suivants l'inscription afin de régler les frais s'il y a lieu, car aucune autre facture ne sera postée.

8 MODIFICATION DE L'INSCRIPTION

8.1 Modalités

ADM L'étudiant fait une modification d'inscription lorsqu'il :

- ajoute un cours;
- remplace un cours par un autre;
- abandonne un cours.

ADM Toute demande de modification de choix de cours doit être faite directement dans HEC en ligne. La date de la demande déterminera les frais dont l'étudiant reste responsable. Ni l'absence aux cours ni l'arrêt de paiement d'un chèque ne peuvent être considérés comme des avis d'abandon de cours.

8.2 Ajout de cours ou remplacement d'un cours par un autre

HEC Toute demande d'ajout ou de remplacement de cours doit être soumise :

- avant la 1^{re} heure de cours pour des cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 4^e heure de cours pour tout autre cours.

ADM L'École n'accepte ces demandes que lorsqu'il y a des places disponibles.

8.3 Abandon d'un cours

Abandon avec remboursement

HEC L'étudiant qui désire abandonner un cours avec remboursement des droits de scolarité doit respecter la date limite établie par HEC Montréal.

HEC De façon générale, les dates limites d'abandon avec remboursement sont inspirées des règles suivantes :

- avant la 4^e heure de cours pour des cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 7^e heure de cours pour tout autre cours.

Le calendrier universitaire mentionne la date d'abandon avec remboursement pour les cours à horaire régulier.

Pour connaître la date précise d'abandon avec remboursement pour un cours à horaire particulier, l'étudiant doit consulter son horaire dans HEC en ligne et cliquer sur le lien « Dates d'abandon » situé immédiatement sous le numéro du cours.

HEC Lors d'un abandon avec remboursement, l'inscription au cours ne figure plus sur le relevé de notes et l'étudiant n'a pas à payer les droits de scolarité de ce cours.

Après la date limite, aucune demande d'abandon avec remboursement ne sera acceptée.

Abandon sans remboursement

HEC L'étudiant pourra abandonner un cours sans remboursement avant le dernier tiers du cours en

respectant la date limite établie par HEC Montréal.

HEC De façon générale, les dates limites d'abandon sans remboursement sont inspirées des règles suivantes :

- avant la 10e heure de cours pour un cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 20e heure de cours pour un cours de 2 crédits;
- avant la 30e heure de cours pour un cours de 3 crédits;
- avant la 60e heure de cours pour un cours de 6 crédits.

Le calendrier universitaire mentionne la date d'abandon sans remboursement pour les cours à horaire régulier.

Pour connaître la date précise d'abandon sans remboursement pour un cours à horaire particulier, l'étudiant doit consulter son horaire dans HEC en ligne et cliquer sur le lien « Dates d'abandon » situé immédiatement sous le numéro du cours.

HEC Lors d'un abandon sans remboursement, l'inscription au cours figure sur le relevé de notes de l'étudiant avec la mention « AB » et les droits de scolarité de ce cours lui sont facturés. L'étudiant demeure responsable du paiement de la totalité des droits de scolarité qu'il fréquente ou non l'École. Le cours ne participe pas au calcul de la moyenne cumulative.

HEC Dans le dernier tiers du cours, toute demande ne sera considérée que si elle est appuyée par des motifs exceptionnels. À défaut, l'inscription au cours abandonné figure sur le relevé de notes et la note de ce cours est calculée en attribuant la note zéro à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis. L'étudiant demeure responsable du paiement de la totalité des droits de scolarité qu'il fréquente ou non l'École.

8.4 Changement de groupe

ADM L'étudiant qui ne se joint pas au groupe qui lui a été assigné s'expose à recevoir une évaluation incomplète.

8.5 Modification d'inscription pour une étudiante ou un étudiant visiteur

Étudiant d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École

ADM L'étudiant qui désire faire un changement de cours ou un abandon de cours de l'École doit le faire directement dans HEC en ligne.

Étudiant d'une université québécoise et étudiant de tout autre université

ADM L'étudiant qui désire faire un changement de cours ou un abandon de cours de l'École doit :

- contacter la direction administrative du programme concerné;
- informer sa faculté ou son département;
- respecter les règlements de l'École en ce qui concerne les abandons de cours.

On doit noter que la direction administrative ne procède au traitement d'une demande de changement de cours qu'après avoir reçu l'approbation de la faculté ou du département de l'université d'attache de l'étudiant.

9 ÉVALUATION

9.1 Formes d'évaluation

HEC Les formes d'évaluation généralement utilisées à l'École sont l'évaluation par travaux, l'évaluation par examens et l'évaluation de la participation ou toute combinaison des trois formes précédentes. La forme et les modalités de l'évaluation (critères d'évaluation, importance relative des différents éléments de l'évaluation) sont communiquées aux étudiants au début du cours. Dans tous les groupes d'un même cours donné à un même trimestre, tous les étudiants sont soumis aux mêmes formes d'évaluation ou, le cas échéant, ont la même possibilité de choix, sauf exception approuvée par la direction du programme.

HEC Dans tous les cas, l'évaluation globale doit comporter au moins deux modes d'évaluation, à moins d'une autorisation écrite de la direction du programme. S'il y a lieu, un seuil minimal à un mode d'évaluation peut être exigé afin d'attribuer les points à l'autre ou aux autres modes d'évaluation. Par exemple, une note minimale de 50 % aux examens peut être exigée afin de reconnaître les points rattachés aux travaux ou autres points d'évaluation.

De plus, tout au long de ses études, la qualité de la langue écrite de même que celle de la présentation des textes remis aux enseignants, tant dans le cadre de travaux que dans celui d'examens, pourront contribuer à l'évaluation de l'étudiant.

Travaux

HEC L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques. Ces travaux peuvent être individuels ou de groupe. Pour les cours de 2 crédits ou plus, l'évaluation commune des étudiants ayant participé à un ou des travaux de groupe ne peut dépasser 30 % de l'évaluation globale de l'étudiant pour ce cours. Pour les cours de moins de 2 crédits, l'évaluation commune ne peut dépasser 40 % de l'évaluation globale. Certains cours, déterminés par la direction du programme, peuvent faire exception à cette règle.

ADM Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer que l'enseignant a bien reçu son travail dans les délais fixés et de conserver une copie du travail remis. L'École n'est pas responsable des travaux qui pourraient être perdus.

Examens

HEC L'évaluation est faite sous forme d'examen écrit ou oral. À l'École, on utilise en général des interrogations, des tests, des examens intratrimetriels et finaux. L'examen final peut aussi prendre la forme d'un examen hors classe. Si l'évaluation se fait par examen oral, il faut que ce soit en présence de l'enseignant et d'un examinateur nommé par la direction du service d'enseignement, à défaut de quoi l'examen oral doit être enregistré sur support magnétique.

Participation

HEC L'évaluation de la participation représente le jugement de l'enseignant ou de l'enseignante sur le rendement de l'étudiant en classe lors de la présentation de lectures, de travaux ou de discussions de cas. Dans tous les programmes, l'évaluation de la participation dans un cours ne peut pas dépasser 15 % de l'évaluation globale de ce cours, sauf exception approuvée par la direction du programme.

9.2 Responsabilité de l'évaluation

HEC Les formes et les modalités de l'évaluation sont déterminées par l'enseignant responsable du cours.

9.3 Présence au cours et à l'examen

HEC La présence de l'étudiant aux séances de cours est présumée. L'enseignant peut refuser l'accès au cours à un étudiant qui aurait été absent aux deux premières séances de cours ou à la première séance de cours pour les cours de moins de 2 crédits.

HEC L'étudiant qui se présente à un examen ne peut par la suite demander à ce que le résultat obtenu soit exclu de son évaluation, et ce, quel que soit le motif invoqué.

9.4 Absence à une évaluation

HEC La note « zéro » est attribuée à l'étudiant qui :

- a) ne se présente pas à un examen à moins que, dans les cinq jours ouvrables qui suivent la date fixée pour la tenue de l'examen, il ne motive par écrit son absence auprès de l'enseignant dans le cas d'une interrogation ou d'un test, auprès de la direction du programme dans le cas d'un examen, et que le motif soit valable;
- b) étant présent à un examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- c) ne remet pas à la date fixée par l'enseignant un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours.

ADM Dans le cas d'une absence à un examen, l'étudiant doit remplir, dans les cinq jours ouvrables suivant l'examen, le formulaire « Avis d'absence à un examen », fournir les pièces justificatives et remettre le tout à la direction administrative du programme.

HEC Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant ou de l'étudiante, tels la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical.

HEC Dans le cas d'un examen intratrimetriel, l'étudiant qui justifie son absence à la satisfaction de la

direction du programme sera réputé avoir obtenu à cet examen le résultat qui lui sera attribué à son examen final.

HEC Dans le cas d'un examen final, l'étudiant qui justifie son absence à la satisfaction de la direction du programme obtiendra temporairement la mention « incomplet » pour les résultats de ce cours et devra subir son examen au prochain trimestre où le cours sera offert. Un examen final ne peut être différé qu'une seule fois.

Examen différé

ADM Généralement, l'examen différé a lieu durant la période d'examens finaux qui suit le trimestre pendant lequel l'étudiant se serait normalement présenté à l'examen. L'étudiant est tenu de se présenter à l'examen différé à la date et à l'heure fixées. Le défaut de se présenter à l'examen différé entraîne automatiquement la note « zéro » pour cet examen. L'étudiant est informé de son résultat dans HEC en ligne.

9.5 Système de notation

HEC La notation des cours se fait avec un système littéral, chaque lettre correspondant à une valeur numérique selon le barème suivant :

Note	Points	Appréciation
A+	4,3	Exceptionnel
A	4,0	Excellent
A-	3,7	Très bien
B+	3,3	Bien
B	3,0	" "
B-	2,7	" "
C+	2,3	Passable
C	2,0	" "
E	0	Échec
F	0	Échec par absence*

C = note minimale de passage dans un cours de 2e cycle

2,7 = moyenne de passage dans les programmes de 2e cycle.

* La note F est attribuée dans le cas où l'étudiant n'a obtenu aucune note à chaque forme d'évaluation du cours. La note F compte dans le calcul de la moyenne de l'étudiant, mais est exclue de celle du groupe.

9.6 Moyenne de cours

HEC La moyenne des cours est calculée à la fin de chaque trimestre, ou période, en pondérant le nombre de points obtenus dans chaque cours par le nombre de crédits. Les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes et conservées dans celui-ci; elles participent au calcul de la moyenne des cours. Dans le cas de la reprise d'un cours, tous les résultats apparaissent dans le relevé de notes, mais seul le dernier est utilisé dans le calcul de la moyenne. Les cours de préparation et les cours hors programme ne participent pas au calcul de la moyenne des cours.

PGM Le relevé de notes présente de manière distincte la moyenne générale des cours de préparation, la moyenne générale des cours hors programme et la moyenne générale des cours du programme. La note de l'atelier de recherche ainsi que l'évaluation du mémoire ou du rapport du projet supervisé ne participent pas à la moyenne générale.

HEC Les cours suivis dans un autre établissement universitaire figurent sur le relevé de notes et le résultat contribue normalement au calcul de la moyenne des cours, à l'exception des cours suivis dans le cadre des programmes d'échanges internationaux, lesquels ne contribuent pas au calcul de la moyenne des cours.

9.7 Réussite d'un cours ou d'un atelier de recherche

PGM L'étudiant réussit un cours ou l'atelier de recherche lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec.

PGM L'étudiant inscrit à un cours dans un autre programme est soumis pour ce cours aux normes de réussite prévues dans ce programme. Pour réussir le cours, il doit cependant obtenir un résultat équivalent ou supérieur à la note minimale de passage dans le programme de HEC Montréal auquel il a été admis.

9.8 Échec à un cours

HEC II n'y a pas d'examen de reprise à la suite d'un échec à un cours. Dans les programmes de 2e et de 3e cycle, l'étudiant doit obligatoirement reprendre tout cours auquel il a échoué.

9.9 Projet supervisé

PGM Le rapport du projet supervisé est évalué par un jury de deux membres désignés par la direction du programme. Le professeur qui encadre l'étudiant peut être membre du jury.

Le jury peut :

- a) accepter le rapport du projet supervisé et l'évaluer selon le système littéral;
- b) le retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans le mois suivant la date où la décision lui a été communiquée;
- c) le refuser.

La décision du jury doit être unanime. En cas de désaccord, la direction du programme nommera un troisième membre dont la décision sera définitive.

Lorsque le jury refuse le rapport du projet supervisé, la candidature de l'étudiant prend fin.

9.10 Mémoire

PGM Le mémoire est évalué par un jury d'au moins trois membres désignés par la direction du programme.

Le jury peut :

- a) accepter le mémoire et l'évaluer selon le système littéral.
Il peut alors demander des corrections mineures que l'étudiant devra retourner à l'intérieur d'un délai d'un mois;
- b) le retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée;
- c) le refuser.

Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix, une seule voix étant accordée aux éventuels codirecteurs.

La candidature d'un étudiant prend fin quand le jury refuse le mémoire à la majorité des voix.

10 EXAMENS

10.1 Droit

HEC Seuls peuvent se présenter aux examens les étudiants et les étudiantes inscrits à l'École.

10.2 Horaire des examens

ADM Les examens ont lieu selon l'horaire publié par le Registrariat au début de l'année universitaire. De plus, l'étudiant doit tenir compte de toute information publiée par les voies officielles de l'École et de tout changement apporté par l'enseignant ou l'enseignante durant le trimestre.

10.3 Accès aux salles d'examen

ADM La présentation de sa carte d'étudiant est nécessaire pour être admis dans une salle d'examen. L'accès à une salle d'examen est interdit à tout étudiant qui s'y présente avec un retard de plus de 45 minutes. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen dans les 45 premières minutes, quel que soit le motif invoqué.

10.4 Documentation lors des examens

ADM Durant un examen, il est interdit aux étudiants d'échanger ou de partager une calculatrice, un ordinateur portable ou toute autre documentation.

Calculatrice

Lorsque l'utilisation d'une calculatrice est permise, seuls les modèles Sharp EL-240SB ou Texas Instruments BAII Plus (avec fonctions financières) et les modèles homologués sont autorisés.

Ordinateur portable

Si elle n'est pas expressément autorisée sur le questionnaire d'examen, l'utilisation de l'ordinateur portable est interdite.

Appareil électronique

Il est également interdit d'utiliser tout appareil électronique ou de télécommunication quel qu'il soit, par exemple :

- téléphone cellulaire, téléavertisseur, ordinateur de poche, montre permettant l'entrée de texte, agenda, dictionnaire électronique, baladeur, etc.

Toute infraction liée à la documentation ou au matériel permis durant un examen tombera sous le coup de l'article 12 Plagiat et fraude.

10.5 Sorties pendant les examens

ADM Toute sortie pendant la tenue des examens est interdite sauf en cas d'urgence. Dans tous les cas, les étudiants devront être accompagnés par un surveillant.

11 RÉSULTATS

11.1 Travail, interrogation, test, examen intratrimestriel ou examen hors classe

Remise

HEC L'École n'est pas tenue de remettre à l'étudiant les travaux ou les copies d'examens (interrogation, test, examen intratrimestriel ou examen hors classe) soumis par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque enseignant la décision de rendre à l'étudiant les travaux et les copies d'examens après correction, de les conserver ou de les détruire après une période minimale de six mois. Les copies électroniques des projets supervisés seront conservées pour une période maximale d'un an.

Vérification ou révision

HEC L'étudiant qui veut vérifier ou faire réviser le résultat d'un travail, d'une interrogation, d'un test, d'un examen intratrimestriel ou d'un examen hors classe doit s'adresser directement à l'enseignant concerné. Il a un délai maximal de quinze jours après la remise du résultat pour demander une révision.

L'étudiant qui désire faire appel de la décision doit s'adresser au directeur du service d'enseignement ou à son représentant. Sa décision est finale et sans appel.

11.2 Examen final en classe

Communication du résultat de l'examen final

HEC Les résultats des examens finaux ne peuvent être transmis directement par les enseignants qui ne sont en aucun cas autorisés à montrer à l'étudiant sa copie d'un examen final avant que le délai et le processus de révision n'aient été complétés s'il y a lieu. L'École ne remet pas les copies d'examens finaux aux étudiants et elle les détruit après une période minimale d'un an.

Vérification du résultat de l'examen final

HEC Tout étudiant a droit, dans les quinze jours qui suivent la transmission des résultats, à la vérification des résultats de sa copie d'examen final. Cette vérification doit se faire sans déplacement des documents et devant un représentant ou une représentante du Registrariat.

Révision du résultat d'un examen final

HEC L'étudiant qui désire faire réviser le résultat d'un examen final écrit doit, dans les quinze jours qui suivent la remise des résultats, en faire la demande par écrit au Registrariat. L'enseignant ou l'enseignante procède à la révision en l'absence de l'étudiant, mais, sur demande de ce dernier, lui fournit, dans les quinze jours qui suivent la date d'expiration de la période de demande de révision, des commentaires sur les résultats obtenus. Après révision, le résultat de l'examen peut être maintenu, diminué ou majoré. La note portée au relevé officiel de l'étudiant est établie en tenant compte du résultat révisé. Dans le cas d'une note inchangée, des frais seront facturés à l'étudiant. Aucun enseignant n'est autorisé à procéder à une révision avant qu'il en ait reçu la demande du Registrariat.

Révision exceptionnelle

HEC Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice n'a pas été rendue lors de la révision de l'examen final en classe peut, dans les quinze jours qui suivent la remise du résultat de cette révision, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée. Le Registrariat transmettra cette demande à la direction du service d'enseignement. Dans le cas d'une note inchangée, des frais seront facturés à l'étudiant.

a) Demande reçue

Si, après consultation des personnes concernées, la direction du service d'enseignement juge que la requête est recevable, elle crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par elle. Ce comité peut consulter des experts et doit entendre l'étudiant, le professeur et le directeur du service d'enseignement s'ils en font la demande. Le comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Cette révision exceptionnelle de l'évaluation est finale. Le comité peut aussi faire à la direction du service d'enseignement ou à la direction du programme concerné toute recommandation qu'il juge pertinente.

b) Demande rejetée

Si, après consultation des personnes concernées, la direction du service d'enseignement rejette la requête, elle doit le faire par écrit en envoyant copie de sa décision à la direction du programme concerné.

11.3 Résultat d'un cours

HEC Le résultat d'un cours ne peut être transmis directement par l'enseignant ou l'enseignante. Les résultats sont publiés dans HEC en ligne après approbation par les autorités de l'École. Les résultats ne sont communiqués à d'autres personnes qu'avec l'autorisation écrite de l'étudiant.

11.4 Relevé de notes

ADM À la fin de chaque trimestre, tout étudiant qui a été soumis à une forme d'évaluation peut obtenir un relevé de notes pour ce trimestre.

HEC Le relevé de notes de l'étudiant mentionne la note finale obtenue dans chacun des cours où il s'est inscrit et, sauf exception, la moyenne de son groupe. Le relevé de notes fait mention des succès, des échecs, des cours repris, des résultats incomplets, des équivalences ou des exemptions, des abandons et, s'il y a lieu, des mentions d'excellence ou des sanctions imposées.

ADM L'École ne délivre pas de relevé de notes à l'étudiant dont le compte est en souffrance.

11.5 Mention d'excellence

HEC Une mention d'excellence sera inscrite dans le relevé de notes de tout étudiant qui, à la fin de chaque trimestre, aura maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,7. L'expression « Mention d'excellence » sera affichée au-dessus de la moyenne cumulative à chaque trimestre où celle-ci se situe à 3,7 et plus.

PGM Au programme de M. Sc., la mention d'excellence apparaîtra dans le relevé de notes de l'étudiant après 15 crédits suivis.

12 PLAGIAT ET FRAUDE

12.1 Infractions de nature pédagogique

HEC Constitue une infraction le fait de commettre tout acte visant à tromper quant au rendement pédagogique lors d'une évaluation ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique, ou toute tentative de commettre cet acte ou toute participation à un tel acte.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considérée comme une infraction :

- a) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- b) la remise à des fins d'évaluation d'un travail qui a été rédigé ou effectué entièrement ou partiellement par une autre personne;
- c) la remise d'un même travail dans deux cours différents, sans autorisation préalable;
- d) l'obtention avant un examen des questions ou des réponses à un examen ou l'utilisation de ces

questions ou de ces réponses lors de la préparation ou de la tenue d'un examen;

e) pendant un examen, la possession ou l'utilisation de tout document, matériel ou instrument non autorisé, ou la sollicitation ou l'obtention de toute aide non autorisée;

f) la substitution de personne lors d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation;

g) l'invention d'un fait ou la falsification de données de recherche dans un travail sujet à évaluation, notamment une thèse, un mémoire, un travail dirigé, un rapport de stage ou de recherche;

h) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie ainsi que l'obtention d'une évaluation non méritée;

i) la falsification d'un document ou l'usage d'un faux document.

12.2 Procédure

HEC Tout fait ou geste qui pourrait constituer une infraction au présent article doit être signalé à la direction du programme de l'étudiant concerné. Le personnel enseignant ne peut imposer de sanction pour une infraction au présent article.

La direction du programme concerné peut faire enquête ou, si elle estime en cours d'enquête qu'il conviendrait mieux que la cause soit entendue par le Conseil de discipline pédagogique, la direction du programme confie la cause au Conseil de discipline pédagogique.

Si la direction du programme fait enquête elle-même, elle doit donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre. Par la suite, la direction du programme détermine si l'étudiant a commis ou non une infraction au présent article et décide de la sanction applicable. Dans tous les cas, la direction du programme ne peut imposer une sanction autre qu'un avertissement, la note zéro pour un travail ou un examen, ou l'échec pour le cours.

L'étudiant reconnu coupable d'une infraction au présent article à la suite d'une décision de la direction du programme peut demander la révision de la sanction à un sous-comité du Comité des programmes qui est formé du Directeur des programmes, d'un directeur pédagogique de programme et d'un directeur administratif de programme appartenant tous les deux à un programme différent de celui de l'étudiant. La demande de révision de la sanction doit être déposée à la direction du programme concerné au plus tard trente (30) jours après la réception de la lettre de sanction.

Le Conseil de discipline pédagogique est formé du directeur adjoint - corps professoral, du registraire et d'un directeur de service d'enseignement. Si le dossier est confié à ce conseil, celui-ci fait enquête et doit donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre. Par la suite, le Conseil de discipline pédagogique détermine si l'étudiant a commis ou non une infraction au présent article, et décide de la sanction applicable. Le Conseil de discipline pédagogique peut imposer toute sanction qu'il juge appropriée, y compris la suspension ou l'expulsion de l'École.

Dans tous les cas, la sanction doit être décidée en fonction de la gravité de l'infraction, des infractions antérieures, le cas échéant, et des circonstances du dossier.

L'étudiant reconnu coupable d'une infraction au présent article à la suite d'une décision du Conseil de discipline pédagogique peut demander la révision de la sanction au Comité des programmes. La demande de révision de la sanction doit être déposée à la direction des programmes au plus tard trente (30) jours après la réception de la lettre de sanction.

12.3 Sanctions

HEC Les sanctions suivantes peuvent être imposées en cas d'infraction :

a) l'avertissement : une note est placée au dossier de l'étudiant sans autre conséquence immédiate;

b) la note zéro est imposée pour le travail ou l'examen où une infraction a été commise sans qu'il y ait automatiquement un échec au cours;

c) l'échec pour le cours : la note E est imposée pour le cours où une infraction a été commise; l'étudiant peut toutefois reprendre le cours où un échec a été imposé; au doctorat, l'échec à un cours conduit à une exclusion automatique du programme avec la possibilité de demander une réadmission en vertu de l'article 14 du présent règlement;

d) la suspension : l'étudiant ne peut s'inscrire à des cours ou à un programme pendant une période de temps déterminée lors de la décision sur la sanction; cette période ne peut être supérieure à deux ans;

e) l'expulsion définitive : l'étudiant qui est expulsé de l'École ne peut être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours de HEC Montréal, ou obtenir un grade, un diplôme, un certificat.

Dans tous les cas, les décisions sur les sanctions sont jointes au dossier de l'étudiant.

13 CONDITIONS DE POURSUITE, PROMOTION, EXCLUSION

13.1 Conditions de poursuite

PGM Au programme de M. Sc. et pour les cours de préparation à l'option, les conditions suivantes entrent en vigueur à partir du moment où l'étudiant est inscrit. Ces conditions s'appliquent à la fois à la moyenne des cours du programme de M. Sc. et à la moyenne combinée des cours du programme de M. Sc. et de préparation à l'option.

a) L'étudiant dont la moyenne des cours est d'au moins 2,7 est autorisé à poursuivre le programme.

b) L'étudiant dont la moyenne des cours est égale ou supérieure à 2,3 et inférieure à 2,7 est autorisé à poursuivre ses études, mais il est considéré en période probatoire. Il a un délai d'un trimestre d'activité (excluant le trimestre d'été) à partir du début de sa période probatoire pour porter sa moyenne à 2,7. Un étudiant ne pourra se trouver en période probatoire plus d'une fois au cours de son programme d'études et, dans tous les cas, il devra obtenir la moyenne minimale de 2,7 pour avoir droit au diplôme.

13.2 Promotion

HEC Pour être promu, l'étudiant ou l'étudiante doit respecter la structure de son programme d'études et obtenir au terme de sa scolarité une moyenne minimale de 2,0 s'il étudie dans un programme de 1er cycle et de 2,7 s'il étudie dans un programme de 2e cycle.

PGM Au programme de M. Sc., il doit avoir réussi chacun des cours du programme ainsi que les autres activités obligatoires définies dans son cheminement (voir l'article 7.3 Autres activités obligatoires).

PGM L'étudiant doit réussir le test de français ORTHOGRAM parties I et II et le test d'anglais des affaires HECTOPE avec une note d'au moins C.

13.3 Exclusion

PGM Au programme de M. Sc. ou pour les cours de préparation à l'option, outre le renvoi pour cause, est exclu du programme l'étudiant :

a) qui n'a pas maintenu, soit dans son programme de maîtrise, soit dans ses cours de préparation à l'option combinés aux cours de son programme, une moyenne générale d'au moins 2,3, avant reprise de cours;

b) dont la moyenne des cours, soit dans son programme de maîtrise, soit dans ses cours de préparation à l'option combinés aux cours de son programme, est égale ou supérieure à 2,3 et inférieure à 2,7 et qui ne satisfait pas aux conditions de sa période probatoire, avant reprise de cours;

c) qui n'a pas de directeur de recherche ou de professeur pour encadrer son projet supervisé conformément aux dispositions de l'article 7.3 Autres activités obligatoires;

d) qui n'a pas rempli toutes les exigences de son programme incluant la réussite des cours de propédeutique imposés dans un délai de cinq ans à compter de la date de son inscription initiale au programme de M. Sc. ou n'a pas terminé les cours de préparation à l'option imposés dans un délai d'un an;

e) qui n'a pas déposé son rapport de projet supervisé un mois après la fin de ce dernier;

f) dont le mémoire ou le rapport de projet supervisé a fait l'objet d'une demande de corrections et dont la deuxième version n'a pas été déposée dans le délai accordé;

g) dont le mémoire ou le rapport de projet supervisé a été refusé par les membres du jury;

h) dans le cheminement avec projet supervisé qui pendant plus de deux trimestres consécutifs, n'a été inscrit à aucun cours;

i) qui se retrouve en période probatoire pour une deuxième fois.

ADM Un étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer ce trimestre.

14 RÉADMISSION

HEC Un étudiant ne peut présenter qu'une demande de réadmission pendant toute la durée de son programme d'étude. Chaque cas est étudié à son mérite; la réadmission peut être acceptée à certaines conditions ou elle peut être refusée. Quand elle est acceptée, le dossier est réévalué en fonction des exigences en vigueur au moment de la demande de réadmission. L'étudiant réadmis est avisé des conditions qui lui seront imposées afin de compléter son programme.

ADM La demande de réadmission doit être déposée au Registrariat sur le formulaire abrégé de demande d'admission. Une lettre explicative doit être jointe à la demande.

15 GRADE, DIPLÔME, CERTIFICAT ET ATTESTATION

15.1 Délivrance de grade, de diplôme ou de certificat

HEC Après que l'étudiant a satisfait à toutes les exigences imposées pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, l'Université de Montréal, sur recommandation du Conseil pédagogique de l'École, lui décerne le grade, le diplôme ou le certificat correspondant à son programme d'études.

ADM Si son parchemin est disponible, l'étudiant pourra l'obtenir lors de la collation des grades sinon, par la suite, il sera posté. Cependant, l'École retiendra le parchemin d'un étudiant dont le compte est en souffrance.

15.2 Annulation de grade, de diplôme ou de certificat

HEC La délivrance de grades, de diplômes ou de certificats faite par erreur ou à la suite de plagiat ou de fraude est réputée nulle. Le Conseil pédagogique de l'École fait enquête et donne à la personne concernée l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du conseil, l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel. La nullité doit être prononcée dans les cinq ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée par écrit à l'attention de la direction de l'École.

15.3 Attestation d'études et copies de documents officiels

ADM Tout étudiant qui désire obtenir une attestation d'études ou la copie d'un relevé de notes ou d'un autre document officiel doit en faire la demande par écrit au Registrariat. L'École ne fournit pas d'attestation pour l'évaluation partielle d'un cours. L'étudiant doit tenir compte d'un délai de production de cinq jours ouvrables. Pour prendre possession des documents demandés, l'étudiant ou l'étudiante doit présenter sa carte d'étudiant de l'École ou une autre pièce d'identité valable. Aucune attestation ne sera remise à un étudiant dont le compte est en souffrance.

16 FRAIS DE SCOLARITÉ

16.1 Frais de scolarité

ADM L'étudiant doit se référer à la table des frais publiée dans le site Web de l'École pour connaître les frais exigés et les dates limites de paiement.
Il doit noter que :

- les livres, les recueils et tout autre matériel pédagogique ne sont pas couverts par les droits de scolarité;
- les étudiants étrangers sont soumis à la directive spéciale relative aux droits de scolarité exigés de ces étudiants, délivrée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Des exemptions sont prévues dans l'application de cette directive;
- tout retard dans le paiement entraîne une pénalité.

16.2 Compte en souffrance

ADM L'étudiant ou l'étudiante demeure responsable du paiement de la totalité des frais engagés, qu'il fréquente ou non l'École. L'étudiant dont le compte est en souffrance n'a plus accès à HEC en ligne, ne peut s'inscrire ou consulter ses résultats. Il ne reçoit ni relevé de notes, ni attestation d'études, ni diplôme.

16.3 Reçu officiel

ADM À la fin de l'année civile, l'École remet aux étudiants les reçus officiels pour fins d'impôt. Ceux-ci couvrent les trimestres d'hiver, d'été et d'automne d'une même année civile. Pour le gouvernement fédéral, l'École délivre le « Certificat pour les frais de scolarité et le montant relatif aux études » et pour le gouvernement provincial, le formulaire « Relevé 8 Montant pour études postsecondaires » et le « Reçu de frais de scolarité pour fins d'impôt ». À toute autre fin, la facture fait état des paiements effectués et peut servir de preuve de paiement des frais auprès de l'employeur.

17 CARTE D'ÉTUDIANT

17.1 Utilité

ADM Tout étudiant inscrit à l'École, même à un seul cours ou pour un seul trimestre, doit se procurer la carte d'étudiant de l'École. La carte est exigée lors des examens, pour le prêt de volumes à la bibliothèque, pour l'accès aux laboratoires informatiques, pour la participation à toute autre activité de l'École, à des fins d'identification et pour entrer à l'École en dehors des heures normales d'ouverture. Il est nécessaire d'avoir sa carte en tout temps afin de pouvoir la présenter au besoin. Cette carte demeure la propriété de HEC Montréal et doit lui être retournée à sa demande.

17.2 Délivrance et validation

ADM Le Service aux étudiants est responsable d'aviser les étudiants, dans son calendrier universitaire et sur son site Web, des modalités de délivrance de la carte étudiante. Une carte est délivrée pour toute la durée d'un programme d'études donné. Cependant, elle doit être validée à chaque nouvelle année universitaire par un autocollant. La première délivrance d'une carte étudiante est gratuite. Des frais sont exigibles si un étudiant ou une étudiante désire obtenir un duplicata. Les services de Coop HEC Montréal sont responsables de la délivrance et de la validation de la carte.

18 STANDARDS INFORMATIQUES, HEC EN LIGNE ET COURRIER ÉLECTRONIQUE

18.1 Matériel et standards informatiques

ADM Les enseignants et les enseignantes tiennent pour acquis que les étudiants ont accès à un micro-ordinateur conforme aux normes du programme auquel ils sont inscrits. Il est de la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante de s'informer des exigences propres à son programme.

18.2 HEC en ligne

ADM HEC en ligne permet à l'étudiant de faire son choix de cours chaque trimestre et de le modifier, de consulter sa confirmation d'inscription, son dossier financier, ses résultats et son relevé de notes. Pour accéder à HEC en ligne, un mot de passe est nécessaire. L'étudiant nouvellement admis reçoit avec son offre d'admission un mot de passe temporaire qu'il devra changer par la suite. Ce mot de passe est évidemment personnel et confidentiel. Afin d'assurer la confidentialité de ce code, il est conseillé d'éviter les caractères permettant de retracer son nom, prénom ou encore sa date de naissance.

18.3 Courrier électronique

ADM Chaque étudiant admis à l'École possède une adresse de courrier électronique. Il peut avoir accès à son courrier à l'École (au moyen des ordinateurs des laboratoires informatiques ou de son ordinateur portatif dans plusieurs aires de travail) ou ailleurs par l'entremise d'un fournisseur de services Internet. Les étudiants diplômés de HEC Montréal depuis le trimestre d'hiver 1996 pourront conserver leur adresse de courrier électronique, même après qu'ils auront quitté l'École. Par ailleurs, tous les étudiants qui ne se seront pas inscrits pendant un an et tous les étudiants diplômés avant le trimestre d'hiver 1996 n'ont plus droit à l'adresse de courriel de HEC Montréal.

L'École offre un système d'échanges de courriers électroniques et un entreposage temporaire des courriers électroniques reçus. L'entreposage est restreint en termes de volume et aussi en termes de temps. Les étudiants et diplômés désireux de conserver leurs courriers électroniques doivent donc télécharger ceux-ci sur leur poste de travail avec un logiciel de courrier approprié (Thunderbird, Outlook Express, etc.).

18.4 Utilisation des ressources informatiques de l'École

Règles d'utilisation

ADM HEC Montréal met à la disposition de ses étudiants des ressources informatiques (équipements, applications, outils, réseau et télécommunications) pour la réalisation d'activités liées à leur formation. Afin de maintenir le bon fonctionnement de ce réseau et de se conformer à l'entente qu'elle a conclue avec le R.I.S.Q. (Réseau interuniversitaire et scientifique du Québec), l'École a établi les règles suivantes :

a) L'étudiant doit s'assurer de ne pas monopoliser les ressources informatiques de l'École ni en abuser,

entre autres, en effectuant un stockage ou un transfert abusif de données ou en utilisant des logiciels avides de ressources. L'utilisation de logiciels de partage de fichiers (exemples : Bittorrent, P2P, etc.) est interdite. L'écoute de sites radio ou le visionnement à l'aide d'un serveur vidéo (streaming) sont également interdits à moins d'être autorisés dans le cadre d'une activité pédagogique.

b) L'étudiant doit s'assurer que son ordinateur respecte les exigences logicielles de l'École. Le système d'exploitation et les logiciels installés sur son ordinateur doivent être le plus à jour possible et ses logiciels de protection (antivirus et pare-feu) doivent être à jour et activés.

c) Il est interdit de communiquer, de transmettre ou de dévoiler son code d'accès et son mot de passe individuel à un autre utilisateur ou à un tiers et des mesures doivent être prises pour en protéger la confidentialité.

d) Dans tout message électronique diffusé sur le réseau, il est interdit d'utiliser un langage injurieux, malveillant, haineux ou discriminatoire et d'exercer toute forme de harcèlement, de menace ou de diffamation.

e) Il est interdit d'utiliser les ressources informatiques de HEC Montréal à des fins non autorisées ou illégales et plus spécifiquement de se connecter à des sites illégaux à contenu violent, à caractère sexuel ou faisant la promotion de convictions politiques extrémistes.

f) Il est interdit d'utiliser l'infrastructure de l'École à des fins commerciales ou pour toute autre forme de sollicitation ou de publicité.

g) Il est interdit de poser tout acte pouvant nuire au bon fonctionnement de l'infrastructure informatique de l'École, par exemple :

- l'insertion et la propagation de virus informatiques;
- l'intrusion ou tentative d'intrusion dans tout ordinateur, système ou réseau interne ou externe;
- l'interférence volontaire dans le but de dégrader la performance des ressources informatiques;
- la modification, l'altération ou la destruction des données, de logiciels et d'autres biens de l'École;
- l'utilisation du courrier électronique pour faire des envois massifs de messages (spamming);
- l'utilisation d'équipements dans le but de donner accès aux ressources informatiques à des tiers.

Sanctions dans le cas d'utilisation illégitime des ressources informatiques de l'École

ADM En plus des pénalités prévues à la loi, toute infraction au règlement peut entraîner les sanctions suivantes :

- l'annulation des droits d'accès aux ressources informatiques de l'École;
- l'imposition de mesures disciplinaires ou autres sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École en fonction de la gravité des actes reprochés, des dommages causés et des conséquences réelles ou potentielles pour l'École;
- le remboursement à l'École de toute somme que cette dernière serait dans l'obligation de défrayer à la suite d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou illicite de ses ressources informatiques.

19 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

19.1 Constitution du dossier étudiant

ADM En transmettant une demande d'admission, chaque étudiant autorise HEC Montréal à constituer un dossier contenant des renseignements personnels à son sujet. Ces renseignements personnels sont confidentiels. Ils seront utilisés, notamment aux fins de l'analyse des critères d'admission, de la gestion du dossier d'étudiant et, une fois le diplôme obtenu, aux fins de l'affiliation à Réseau HEC Montréal, le Service aux diplômés de l'École et le Service de gestion de carrière. Chaque dossier étudiant sera conservé après le départ de l'étudiant de HEC Montréal, en conformité avec le calendrier de conservation de HEC Montréal adopté en vertu de la Loi sur les archives.

19.2 Caractère obligatoire

ADM Les renseignements recueillis à l'occasion de la demande d'admission ont un caractère obligatoire et quiconque refuse de les transmettre ne peut être admis ou inscrit à HEC Montréal.

19.3 Droit à l'accès au dossier étudiant et à sa rectification

ADM Chaque étudiant a le droit de demander l'accès à son dossier, et de faire corriger tout renseignement inexact, incomplet ou équivoque.

19.4 Échanges de renseignements

ADM Dans le respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, certains renseignements personnels concernant chaque étudiant pourront être échangés de la façon suivante :

a) Les établissements d'enseignement fréquentés ainsi que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pourront transmettre les résultats scolaires de chaque étudiant à HEC Montréal par

- l'entremise de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ);
- b) HEC Montréal pourra transmettre à la CREPUQ les renseignements nécessaires à la gestion des admissions et à la production de statistiques qui pourraient requérir le couplage des fichiers d'établissements;
- c) HEC Montréal pourra également transmettre au MELS les renseignements nécessaires à la création et à la validation du code permanent;
- d) Les renseignements relatifs au statut de résidence au Québec de chaque étudiant pour établir les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une validation auprès du MELS; et
- e) HEC Montréal pourra obtenir du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) la confirmation de la délivrance d'un certificat d'acceptation du Québec.

19.5 Statistique Canada

ADM En vertu de la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, les particuliers peuvent demander accès aux renseignements personnels à leur sujet qui sont contenus dans les banques d'informations fédérales, y compris celles de Statistique Canada. Les étudiants qui ne désirent pas que les renseignements personnels les concernant soient utilisés peuvent demander à Statistique Canada de retirer leurs renseignements personnels de la base de données nationale.

19.6 Autorisation expresse

ADM Chaque étudiant peut autoriser HEC Montréal à transmettre certains renseignements le concernant aux parties suivantes : l'association étudiante du programme auquel l'étudiant appartient, les associations professionnelles auxquelles l'étudiant est susceptible de vouloir appartenir et l'Association des diplômés de HEC Montréal. Chaque étudiant peut également autoriser HEC Montréal et les parties mentionnées dans ce paragraphe à rendre public le fait qu'il soit étudiant ou diplômé de HEC Montréal ainsi que le programme d'études auquel cette personne a été admise et les diplômes obtenus.

20 CHANGEMENT AU FICHIER SOCIAL DE L'ÉTUDIANT OU DE L'ÉTUDIANTE

ADM Il est dans l'intérêt de l'étudiant de faire en sorte que le Registrariat puisse le joindre facilement. Il est donc indispensable que l'étudiant informe le Registrariat [registraire.info@hec.ca] lors d'un changement d'adresse ou de numéro de téléphone, à son domicile ou à son travail. De plus, afin d'assurer l'exactitude des documents officiels qui portent son nom, l'étudiant doit immédiatement aviser par écrit le Registrariat de toute erreur notée dans les renseignements personnels le concernant ou de tout changement à son dossier social. Dans le cas d'un changement de nom ou de statut, la pièce justificative originale appropriée sera exigée. La politique établie à l'École veut que l'étudiant ou l'étudiante soit toujours nommé par son nom de famille à la naissance.

21 RÈGLES ET MARCHES À SUIVRE

HEC La direction de l'École se réserve le droit d'établir par simple résolution les règles et marches à suivre relatives à l'application et à l'interprétation des présents règlements.

A thick, dark blue curved line starts from the bottom left corner and arcs upwards and to the right, ending near the top right corner of the page. It separates the header area from the main content area.

HEC Montréal

5255, avenue Decelles, Montréal (Québec) – **514 340-6151**

Adresse postale : 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 2A7 – **www.hec.ca**